

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Promouvoir les valeurs occidentales : la vision canadienne des élargissements de l'OTAN post- 1989

**Le cas de la Pologne, de la Slovénie et des pays
Baltes.**

Auteur : Nathan Hurteau
Promoteur(s) : Frédéric Mérand et Laetitia Spetschensky
Lecteur(s) : Tanguy de Wilde et Alex Tipei
Année académique 2024-2025
Master 120 en études européennes

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Résumé

La fin de la Guerre froide en 1989 a lancé plusieurs débats autour de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Créée à l'origine pour défendre le monde occidental de la menace soviétique, elle a dû se chercher une raison d'être après l'effondrement de l'URSS et du Pacte de Varsovie. L'une des grandes questions dans les années 1990 était de savoir quel genre de relation l'OTAN devait entretenir avec la Russie et les États d'Europe centrale et orientale. L'élargissement de l'organisation fut sujette à débat jusqu'en 1997 où l'Alliance décida d'intégrer la Pologne, la Hongrie et la République tchèque au sein de l'OTAN.

Le Canada fut l'un des grands défenseurs de l'idée d'élargissement de l'OTAN étant même le premier à ratifier les protocoles d'adhésion à plusieurs occasions. Pourtant, le pays était beaucoup plus exigeant dans le choix de ses alliés durant la Guerre froide. De plus, la politique étrangère du pays a toujours cherché à élargir le rôle politique et économique de l'OTAN afin d'en faire autre chose qu'une simple alliance militaire. Qu'est-ce qui explique ce changement après la Guerre froide ? Quel rôle cette volonté d'approfondir l'OTAN a-t-il joué sur l'appui du Canada à l'élargissement ? À partir d'une étude de cas de la Pologne, la Slovénie et les pays Baltes, alimentée par une recherche dans les archives sénatoriales canadiennes, ce mémoire tentera de comprendre les débats qui ont eu lieu à cette époque au sein de la classe politique canadienne. Le mémoire démontre que la volonté de consolider les avancées démocratiques, la libéralisation des économies de ces pays et la stabilité sécuritaire de la région ont entraîné le Canada à appuyer fortement l'élargissement de l'OTAN. Cette position n'est pas en contradiction avec la politique étrangère du Canada ayant permis l'introduction de l'article 2 dans le Traité de l'Atlantique Nord.

Mots clés : Canada, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Élargissement, Traité de l'Atlantique Nord, Article 2, Pologne, Slovénie, pays Baltes.

Abstract

The end of the Cold War in 1989 sparked several debates surrounding the North Atlantic Treaty Organization (NATO). Originally created to defend the Western world from the Soviet threat, it had to find a new purpose after the collapse of the USSR and the Warsaw Pact. One of the major questions in the 1990s was what kind of relationship NATO should maintain with Russia and the states of Central and Eastern Europe. The organization's expansion remained a matter of debate until 1997, when the Alliance decided to integrate Poland, Hungary, and the Czech Republic into NATO.

Canada was one of the leading advocates of NATO enlargement, even being the first to ratify accession protocols on several occasions. However, the country was much more demanding in its choice of allies during the Cold War. Furthermore, the country's foreign policy has always sought to expand NATO's political and economic role to make it more than just a military alliance. What explains this change after the Cold War? What role did this desire to deepen NATO play in Canada's support for enlargement? Using a case study of Poland, Slovenia, and the Baltic countries, informed by research in Canadian Senate archives, this thesis will attempt to understand the debates that took place at that time within the Canadian political class. The thesis demonstrates that the desire to consolidate democratic progress, the liberalization of the economies of these countries, and the security stability of the region led Canada to strongly support NATO enlargement. This position is not in contradiction with Canada's foreign policy, which allowed for the introduction of Article 2 in the North Atlantic Treaty.

Keywords: Canada, North Atlantic Treaty Organization (NATO), Enlargement, North Atlantic Treaty, Article 2, Poland, Slovenia, Baltic countries.

Remerciement

J'aimerais, tout d'abord, remercier du fond du cœur Frédéric Mérand et Laetitia Spetchinsky qui m'ont aidé à naviguer à travers ce travail exigeant et de longue haleine. Ils m'ont aidé et conseillé afin d'éviter la plupart des écueils et des difficultés sur mon chemin et je les remercie pour cela. Je souhaite également exprimer ma gratitude à Frédéric Mérand pour ses conseils et son aide durant ces deux années, certes, sur le mémoire, mais également sur mon séjour en Belgique, sur mon financement ainsi que sur les doutes et les questionnements qui nous taraudent durant une année comme celle-ci. J'ai le plus grand respect pour ce grand intellectuel et politologue, je me considère choyé de l'avoir eu comme directeur.

Un merci tout particulier à la Fondation Robert-Bourrassa et à l'Université de Montréal pour leur soutien financier durant cette année d'étude à l'étranger.

Je m'en voudrais profondément de ne pas mentionner mes trois partenaires de maîtrise. Pauline, tu as été une découverte incroyable durant ces deux années, je te remercie pour ta bonne humeur, ton humour, ton intérêt pour les autres et tes convictions profondes qui furent source de discussions durant ces deux années. Elisa, ma petite sœur de maîtrise, je te remercie pour tes conseils, ton support et ta disponibilité qui m'ont permis de me sentir en confiance. Angélique, tu as été une vraie maman durant ces deux années. Tu t'es assurée qu'on prenne soin de nous. Tu m'as aidé à prendre du recul, à faire les démarches administratives pour la Belgique et surtout tu m'as encouragé tout au long de ce parcours. J'ai une dette immense envers toi et une affection profonde pour la personne que tu es. Je vous remercie grandement les filles.

Un merci spécial à Sylvain Giguère et Loïc Tassé. Le premier pour m'avoir donné la piqure de la politique internationale et des relations internationales. Cette année de Monde contemporain en secondaire 5 m'a fait ouvrir les yeux sur cet univers qui a fondé le socle de mes études supérieures. Merci d'avoir cru en moi et de m'avoir encouragé dans cette voie, M. Giguère. C'est en écoutant les chroniques de Loïc Tassé, dans le cadre de ce cours, que j'ai pu commencer à comprendre le monde et m'y intéresser. C'est par son exemple

que j'ai choisi Études internationales au Baccalauréat et c'est grâce à ses conseils et sa lettre de recommandation que j'ai pu entrer dans cette maîtrise. Merci beaucoup, professeur, je vous en serai grandement reconnaissant.

Les deux dernières années ne furent pas simples. Elles ont été traversées par des périodes de stress, de questionnements, de découragements, de joies, de peines, de petits deuils, mais aussi de belles réussites. Ce qui m'a aidé à traverser ces deux années c'est, tout d'abord, le support, l'amour et les encouragements de ma fiancée, Isabelle Forget. Ensuite, c'est le fait de m'être senti soutenu par mes parents, mon frère, mes sœurs et Lorie. Vous avez tous été encourageants, disponibles, attentionnés, généreux et pleins d'amour ce qui m'a permis de me sortir la tête de l'eau quand c'était plus difficile. Un merci particulier à Isabelle et mon papa qui m'ont donné un sacré coup de main dans la correction et la relecture finale.

Merci à toute ma famille et mes amis qui furent là pour moi et qui m'ont envoyé des blagues, de beaux messages et des petites attentions durant ma présence en Belgique. Je vous en suis profondément reconnaissant. Une attention particulière à Bernadette, Guillaume, Kelly, Maxime et Mélissa qui sont venus me voir en Belgique, ce qui m'a fait énormément de bien. Je suis un homme pour qui la famille est la chose la plus importante au monde, ça m'a fait du bien de vous voir et ça m'a permis de passer à travers l'éloignement.

Deux personnes n'ont pas pu être à mes côtés durant cette aventure puisque la vie me les a enlevés trop tôt. Grand-mère, j'espère que tu es fière de moi et de ce que j'ai accompli dans les deux dernières années. Je sais que l'éducation c'était important pour toi et que tu valorisais cela. Grand-maman, la vie a été injuste en te faisant partir si tôt. J'espère que toi aussi tu es fière de moi et du chemin parcouru. J'ai beaucoup pensé à vous deux durant ces deux années. Ce mémoire vous est d'ailleurs dédié à toutes les deux. Malgré votre départ, vous avez contribué à l'homme que je suis aujourd'hui.

Table des matières

<i>Résumé</i>	<i>iv</i>
<i>Abstract</i>	<i>v</i>
<i>Remerciement</i>	<i>vi</i>
<i>Liste des acronymes</i>	<i>x</i>
<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>Question et hypothèse de recherche</i>	<i>4</i>
<i>Chapitre 1 État des connaissances</i>	<i>6</i>
<i>1.1 D'où vient l'OTAN ?</i>	<i>6</i>
<i>1.2 Qu'est-ce que l'OTAN ?</i>	<i>7</i>
<i>1.3 Période Guerre froide</i>	<i>10</i>
<i>1.4 Période Post-Guerre froide</i>	<i>14</i>
<i>1.5 1999 à nos jours</i>	<i>16</i>
<i>Chapitre 2. Cadre théorique</i>	<i>19</i>
<i>2.1 Élargissement et théorie réaliste</i>	<i>19</i>
<i>2.1.1 Le dilemme de sécurité</i>	<i>19</i>
<i>2.1.2 Défendre l'Occident</i>	<i>23</i>
<i>2.2 Élargissement et théorie libéral-constructiviste</i>	<i>24</i>
<i>Chapitre 3. Approche méthodologique</i>	<i>30</i>
<i>3.1 Choix des documents analysés</i>	<i>30</i>
<i>3.2 Justification des pays choisis</i>	<i>32</i>
<i>3.2.1 Pologne</i>	<i>32</i>
<i>3.2.2 Slovénie</i>	<i>33</i>
<i>3.2.3 Pays baltes</i>	<i>34</i>
<i>Chapitre 4. Analyse de cas</i>	<i>36</i>
<i>4.1 Pologne, la pièce maîtresse de l'élargissement</i>	<i>36</i>
<i>4.1.1 L'engagement financier envers la Pologne et l'Europe de l'Est</i>	<i>36</i>
<i>4.1.2 La marche vers l'élargissement de l'OTAN</i>	<i>38</i>
<i>4.1.3 Réflexions post-élargissement</i>	<i>41</i>
<i>4.2 Slovénie, une adhésion repoussée</i>	<i>42</i>
<i>4.2.1 Situation dans les Balkans</i>	<i>42</i>
<i>4.2.2 Première tentative d'adhésion</i>	<i>43</i>
<i>4.2.3 Un appui constant</i>	<i>44</i>
<i>4.2.4 Une deuxième chance</i>	<i>46</i>
<i>4.3 Pays baltes, aux portes de la Russie</i>	<i>48</i>
<i>4.3.1 Une découverte des pays baltes</i>	<i>48</i>
<i>4.3.2 Une entrée dans le monde occidental</i>	<i>49</i>
<i>4.3.3 Épineuse question baltique</i>	<i>51</i>

4.3.4 Changement de cap et appui du Canada.....	52
4.4 Enjeux stratégique-militaires et intérêt national.....	54
4.4.1 Désengagement du Canada en Europe	54
4.4.2 Des élargissements stratégiques ?.....	55
4.4.3 L'enjeu commercial et l'OTAN	57
4.5 Discussion et perspective.....	59
4.5.1 Approches théoriques concurrentes	61
Conclusion.....	65
Bibliographie	68
Ouvrages	68
Articles scientifiques.....	68
Contributions dans des ouvrages collectifs.....	71
Rapport de recherche.....	73
Articles de presse.....	73
Documents officiels.....	75
Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes du Canada	75
Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères.....	75
Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense.....	78
Comité spécial sur la défense nationale.....	78
Livre Blanc	78
Sous-comité sur la sécurité et la défense nationale	78
Traité.....	79
Pages web	79
Vidéo	80

Liste des acronymes

CCF	<i>Co-operative Commonwealth Federation</i>
FMI	Fonds Monétaire International
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
MAP	Membership Action Plan
NB	Nouveau-Brunswick
NPD	Nouveau Parti Démocratique
NS	Nova Scotia
ONT	Ontario
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit Intérieur Brut
PMO	<i>Prime Minister Office</i>
QC	Québec
SK	Saskatchewan
UE	Union Européenne
UEO	Union Européenne Occidentale
URSS	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
PfP	Partnership for Peace

CETA

Comprehensive Economic and Trade Agreement

Introduction

Le 4 avril 1949, les dirigeants de la Belgique, du Canada, du Danemark, des États-Unis, de la France, de l'Islande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni ont signé le Traité de l'Atlantique Nord donnant ainsi naissance à l'OTAN (OTAN s.d.). Leur objectif était clair : contenir et dissuader la menace soviétique grâce à une promesse de défense mutuelle. L'Europe réussissait également à empêcher les échecs de la période d'entre-deux-guerres. En effet, après la Première Guerre mondiale, les négociateurs français du Traité de Versailles avaient souhaité conserver les États-Unis en Europe comme garantie de sécurité vis-à-vis l'Allemagne (Moreau Defarges 2004). Cette alliance, l'OTAN, venait donc solidifier la sécurité de l'Europe de l'Ouest vis-à-vis de l'URSS, mais également encadrer les relations entre les anciens ennemis de la Seconde Guerre mondiale. Le premier Secrétaire général de l'OTAN, Lord Ismay, a bien imagé ce triple objectif de l'Alliance par une phrase simple : « *Keep the Soviet Union out, the Americans in, and the Germans down.* » (OTAN s.d. ; Sayle 2023, 52-55)

Le développement de la Guerre froide a entraîné certains alliés à promouvoir l'intégration d'États qu'ils considéraient comme stratégiques au sein de l'Alliance. C'est ainsi que l'organisation s'est agrandie en accueillant la Grèce et la Turquie en 1952, l'Allemagne en 1955 et l'Espagne en 1982. Ces élargissements ont fait passer l'Alliance de 12 à 16 États membres à la fin de la Guerre froide (OTAN s.d.). Après l'arrivée de Gorbatchev à la tête de l'URSS et la chute du mur de Berlin en 1989, plusieurs questionnements majeurs ont commencé à se faire entendre à l'intérieur de l'alliance. Devait-on la conserver ? Quelle était sa raison d'être ? Élargir ou non, et pourquoi ? Malgré ces questionnements et ces doutes sur la nécessité de l'OTAN, en 1991, l'Allemagne est réunifiée au sein même de l'alliance atlantique. Une rencontre entre Gorbatchev et James Baker (Secrétaire d'État américain) a permis de dénouer ce problème. Les conclusions de cette rencontre continuent d'alimenter les spéculations alors que les Russes accusent encore les Américains de leur avoir promis que l'Alliance n'avancerait pas d'un pouce à l'Est, et donc, d'avoir trahi leur promesse (de Wilde d'Estmael 2022).

L'autre grand enjeu pour l'alliance, c'était la réponse à donner aux nouvellement indépendants États d'Europe centrale et orientale, qui étaient de plus en plus nombreux à

souhaiter rejoindre les institutions occidentales dont l'OTAN. Les alliés devaient pouvoir articuler une réponse à ces États qui justifieraient leur adhésion ainsi que trouver une nouvelle raison d'être à l'OTAN. Ces débats ont, certes, eu lieu entre les Alliés, mais également au niveau interne. Asmus (2002) explique à quel point les acteurs pro-élargissement, au sein de l'administration Clinton, ont dû batailler pour convaincre le Pentagone et le Secrétariat d'État de procéder, et ce, malgré la sympathie rapide du président Clinton pour cette idée. L'administration a ensuite dû travailler fort et de manière bipartisane auprès du Sénat américain afin de s'assurer de la ratification de l'adhésion de la Hongrie, la Pologne et la Tchéquie en 1999. À la suite de cette première phase d'élargissement post-Guerre froide, l'OTAN a procédé à plusieurs autres phases en élargissant la frontière vers l'Europe centrale et orientale. En fait, ce sont 16 pays qui ont rejoint l'alliance depuis 1999, la faisant passer à 32 membres (Hongrie, Pologne, Tchéquie, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie [2004] ; Albanie, Croatie [2009] ; Monténégro [2017] ; Macédoine du Nord [2020] ; Finlande [2023] ; Suède [2024]).

Toutes ces phases d'élargissement post-Guerre froide ont reçu un appui sans équivoque et volontariste du gouvernement canadien. En fait, le Canada fut le premier allié à ratifier les protocoles d'adhésion en 1999 (PMO Press Office 1998), en 2003 (PMO Press Office 2003) et en 2022 (Gouvernement du Canada s.d.). De plus, certains premiers ministres canadiens se sont même dits prêts, à plusieurs moments, à aller plus loin que leurs alliés dans l'intégration ; que l'on pense à l'ouverture de Stephen Harper à propos de l'Ukraine et la Géorgie en 2008 (Gouvernement du Canada 2008), mais également à l'ouverture de Jean Chrétien à l'entrée de la Slovénie et de la Roumanie dès le premier élargissement de 1999 (Colbourn 2023). Ce volontarisme est surprenant quand on le compare à la position historique du Canada vis-à-vis la sélection de ces alliés dans l'OTAN durant la Guerre froide. En effet, plusieurs États ont vu le gouvernement canadien s'opposer à leur candidature comme membre de l'OTAN. Dès les négociations sur le Traité de Washington, le gouvernement canadien s'est opposé à l'intégration de l'Espagne et du Portugal comme membre fondateur, en affirmant que ces pays ne respectaient pas les valeurs démocratiques prônées par le Traité de l'Atlantique Nord (Zima 2023, 13-14). Le Canada a également signalé son opposition à l'intégration de l'Italie, qu'il ne considérait

pas comme un pays de la zone atlantique, ainsi qu'à la mention du département français d'Algérie dans le traité final (Rynning 2024, 57). Le Canada s'est finalement opposé à l'entrée de la Turquie et la Grèce, en affirmant vouloir préserver la stabilité de l'Alliance (Anstis 1999).

Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN vit une crise existentielle accentuée par le premier mandat de Donald Trump en 2016. « Ce qu'on est en train de vivre, c'est la mort cérébrale de l'OTAN », affirmait Emmanuel Macron lors d'une entrevue (The Economist 2019). « You didn't pay, you're delinquent. [...] No, I would not protect you. In fact, I would encourage them [les Russes] to do whatever the hell they want. You got to pay your bills », clamait le président américain Donald Trump en opposition complète avec la position américaine depuis 1949 (Right Side Broadcasting Network 2024). « Alimenter le feu, c'est ce que l'OTAN fait depuis sa création en agrandissant le nombre des États membres et en multipliant ses bases militaires », écrivait la chroniqueuse et ancienne députée fédérale canadienne, Maria Mourani (Mourani 2024). Les questionnements et les débats sur la raison d'être de cette alliance, ayant débuté à la fin de la Guerre froide, sont encore bien présents dans le débat public. L'élection de Donald Trump à un deuxième mandat, le 5 novembre 2024, ainsi que sa rhétorique, remettent en question l'engagement américain sur le continent européen ainsi que la durabilité de l'Alliance (Ross, Kayali et Nöstlinger 2025). De plus, des critiques, provenant de partis politiques populistes en Europe, contestent l'OTAN en affirmant qu'elle est un outil américain pour brader la souveraineté des Européens, ou bien l'accusent d'être responsable des tensions actuelles avec la Russie. Ils sont souvent tentés de pointer du doigt les différentes phases d'élargissement comme la cause des problèmes sécuritaires européens (Pierini 2024).

L'OTAN est-elle seulement cet outil de domination américaine s'étendant sur le continent européen toujours plus vers l'Est ? Est-elle seulement une alliance militaire ? Pourquoi continuer d'élargir alors que l'URSS n'est plus de ce monde ? Le Canada, dès la négociation du Traité de Washington, avait une vision très claire de ce que devrait être l'alliance. Cette vision était portée par Louis Saint-Laurent, Lester B. Pearson et Escott Reid, trois Canadiens qui ont cherché à convaincre leurs collègues de la nécessité, selon eux, d'avoir une alliance dépassant la simple intégration militaire. Leur victoire fut d'inclure l'article 2 dans le Traité de l'Atlantique Nord, ouvrant la porte à une communauté

atlantique beaucoup plus intégrée et, surtout, permettant à terme de bâtir une communauté de valeurs démocratiques des deux côtés de l'Atlantique (Roussel 1998). L'article 2 se lit comme suit :

« Les parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. » (OTAN 1949)

Question et hypothèse de recherche

Aux premiers abords de cette recherche, il ne semblait pas y avoir eu de débats de fond au sein de la classe politique canadienne quant au passage du Canada d'allié très sélectif à l'allié volontariste en faveur des différentes phases d'élargissements. En fait, la position canadienne est souvent occultée dans les textes sur la période post-Guerre froide. Les auteurs préfèrent rappeler les discussions animées entre les dirigeants américains et ceux des puissances européennes quant au rôle de l'Alliance à la fin de la Guerre froide, ainsi que sur le bien-fondé d'élargir à l'Est. Pourtant, des débats ont eu lieu dans les chancelleries occidentales, notamment au sein de l'administration américaine de Bill Clinton quant à la question de l'élargissement. Quelles étaient les discussions au Canada à propos de ces questions ? Pourquoi ce changement d'attitude vis-à-vis l'élargissement ? Le gouvernement canadien a pris position fortement en faveur des phases d'élargissement de l'OTAN dans la période post-Guerre froide. De plus, il a fait la promotion d'une communauté transatlantique élargie à des domaines de coopération économique, politique, et ce, dès la création de l'Alliance.

Quel rôle a joué l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord dans l'appui du gouvernement canadien aux différentes phases d'élargissement de l'OTAN en Europe centrale et orientale dans la période post-Guerre froide ? L'hypothèse qui sera testée pour répondre à cette question de recherche est que le développement d'institutions libres et démocratiques ainsi que la libéralisation des économies en Europe de l'Est, qui sont au fondement de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, ont pesé plus

lourd dans la décision canadienne que les enjeux liés à la sécurité, à la défense ou aux restrictions budgétaires.

Dans l'hypothèse proposée dans ce travail, l'élargissement de l'alliance ne servirait plus que des objectifs stratégiques et militaires, mais également de facilitateur de la transition démocratique et libérale de l'ancienne sphère d'influence soviétique. L'élargissement permettrait d'assurer la perpétuité de l'alliance, ce qui garantirait au Canada un siège à la table de l'architecture sécuritaire européen lui offrant la possibilité de ne pas être isolé face à son voisin américain et de renforcer le multilatéralisme promu par le Canada.

Chapitre 1 | État des connaissances

L'OTAN est une organisation qui a célébré, en 2024, son 75^e anniversaire. Cela fait d'elle « the largest and longest-lasting security alliance between sovereign states in modern history » (Tangör 2021, 74). Cette longévité lui confère une riche histoire, parsemée de débats et de doutes sur son utilité ou sa pertinence. Pour bien comprendre les enjeux touchant au sujet de recherche de ce travail, ainsi que le rôle du Canada, il est important de mettre en contexte ces éléments et c'est ce que ce chapitre tentera de faire.

1.1 D'où vient l'OTAN ?

Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était à la même croisée des chemins que lors de la fin de la Première Guerre mondiale. Comment s'assurer de conserver l'Amérique du Nord impliqué en Europe, réduire le revanchisme allemand et se protéger de la menace soviétique ? Pour les leaders canadiens et américains, il semblait clair qu'il était impossible de retourner à un continent dominé par une logique d'équilibre des puissances. C'était, selon eux, cette logique qui avait mené à la spirale de conflits sur le vieux continent (Ryning 2024, 31). De plus, la priorité de l'Amérique était d'empêcher la propagation du communisme aux États d'Europe de l'Ouest. Cette politique d'endiguement visait à éviter que les partis communistes occidentaux, alliés avec l'URSS, puissent pallier sur l'extrême pauvreté, qui affligeait l'Europe d'après-guerre, pour faire des percées. Pour ce faire, le gouvernement américain a décidé de subventionner la reconstruction de l'Europe ainsi que de déverser une partie de leurs surplus manufacturiers sur ces marchés en grands besoins. C'est le fameux Plan Marshall (Soutou 2017).

Le Plan Marshall représente aussi une forme de désenchantement des États-Unis vis-à-vis l'après-guerre. En effet, on semblait avoir pensé, au gouvernement américain, que l'on pourrait bâtir une paix libérale et démocratique partout dans le monde après la guerre. À la même époque, le gouvernement canadien n'adhère pas aux espérances de son voisin du sud. Les Soviétiques n'avaient pas la confiance du Canada et du Royaume-Uni. Ces deux gouvernements soupçonnaient les Soviétiques d'avoir conservé la même vision sur la politique étrangère que celle en cours durant la Russie impériale, soit une volonté d'expansionnisme. Cette vision poussait donc à considérer l'URSS comme une menace pour l'Europe occidentale (Sayle 2023, 52). Dès lors, les diplomates canadiens réfléchissaient à la possibilité de constituer une communauté atlantique beaucoup plus

complète que les seules garanties de sécurité américaines offertes à l'Europe (Ryning 2024, 40-41). Les Européens, encouragés par les États-Unis, tentaient, de leur côté, de former une défense continentale commune. Le Pacte de Bruxelles, signé en mars 1948 par le Benelux, le Royaume-Uni et la France étaient un premier pas en ce sens, puisqu'il contenait un article affirmant que : « Au cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une agression armée en Europe, les autres lui portent, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, militaire et autres. » (Traité de Bruxelles 1948, 5-6)

Cette entente donna naissance à l'Union européenne occidentale (UEO). Cependant, cette dernière fut rapidement surpassée par la naissance d'une organisation qui non seulement dépassera le cadre européen, mais qui sera aussi beaucoup plus forte : l'OTAN.

1.2 Qu'est-ce que l'OTAN ?

La réponse courte serait de dire que c'est une alliance militaire défensive transatlantique. Cependant, ce serait un trop simple. Sur le site de l'OTAN, on décline son rôle en quatre volets : alliance politique et militaire, défense collective, lien transatlantique et les différents concepts stratégiques (OTAN s.d.). Ce qui montre bien que l'OTAN n'est pas seulement le bras armé de l'Occident.

Comme il fut expliqué précédemment, l'Europe de l'Ouest a réussi à se mettre d'accord sur un traité de défense mutuelle, le Pacte de Bruxelles. Cependant, Coolsaet (1999) affirme que les Britanniques, initiateurs de ce traité, voulaient surtout démontrer aux Américains le sérieux des Européens, afin de bâtir une alliance transatlantique. Ce n'était donc qu'une tête de pont vers l'OTAN. La manœuvre britannique força la main aux Belges et aux Français qui auraient préféré un bloc européen à équidistance entre les États-Unis et l'URSS (Coolsaet 1999, 12-16). Sten Ryning (2024), dans son livre *NATO : From Cold War to Ukraine, a History of the World's Most Powerful Alliance*, explique, quant à lui, le rôle qu'a joué le Canada afin que l'alliance soit plus qu'une simple promesse de défense mutuelle. Tout d'abord, les discussions au sein de l'administration américaine penchaient vers un engagement de leur pays envers le Pacte de Bruxelles. En plus de cet engagement, il y aurait eu la mise en place d'un deuxième pilier sécuritaire nord-américain en association avec les Canadiens. Cependant, le gouvernement canadien ne voulait

absolument pas être isolé sur la question sécuritaire avec comme seul interlocuteur les Américains. C'était une question de protection de sa souveraineté ainsi que d'éviter de se retrouver coincé entre les deux blocs formant l'alliance (Mérand 2007). Les Canadiens se souvenaient de l'empiétement de leur territoire par les Américains après l'attaque de Pearl Harbor, et ce, sans les consulter. Il fallait donc éviter d'être isolé avec ce géant (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 60). C'est ainsi que l'ambassadeur canadien à Washington, Humphrey H. Wrong, s'affaira à convaincre le gouvernement américain du bien-fondé d'un traité transatlantique permettant d'équilibrer le rapport aux États-Unis : « Wrong was skillfully exploiting Canadian thinking about an Atlantic community and its reluctance to find itself embraced by the United States in the North American space » (Ryning 2024, 48). De plus, cela permettait de protéger le siège canadien dans l'architecture sécuritaire européen.

Le deuxième effort canadien lors des négociations sur le Traité de l'Atlantique fut concentré à faire adopter ce qui deviendra l'article 2. Dans son texte, Roussel (1998 ; Nossal, Roussel et Paquin 2023, 63) démontre l'idéalisme des idées de Lester B. Pearson, Louis Saint-Laurent, mais surtout d'Escott Reid. Ce dernier souhaitait institutionnaliser l'intégration politique de la communauté atlantique dans un format qui rappelle l'Union européenne :

« [...] we should go farther than the Brussels Treaty in setting up revolutionary new political instruments of the alliance. That is why I feel that we should have not only a Board for Collective Self-defence, but a parliament, a president [...] a chancellor [...] and a chief of staff. [...] This would give the impression that we mean business when we talk about forming a new society of the free nations. »¹ (Roussel 1998, 126)

Par cette intégration politique, on voulait certes contrer la potentielle menace communiste qui pourrait frapper les États d'Europe occidentale, mais l'on souhaitait aussi démontrer un attachement au concept de paix démocratique. Roussel démontre comment les concepts mis de l'avant par Kant dans son projet de *Paix perpétuelle* se retrouvent en

¹ Citation d'Escott Reid que l'on retrouve dans le chapitre écrit par Stéphan Roussel.

partie dans la proposition canadienne. On parlait même d'une fédération atlantique d'États démocratiques (Roussel 1998, 144).

Malheureusement pour Escott Reid, les alliés ne voulaient pas d'intégration politique, culturelle et économique. Il se retrouva même isolé dans son propre camp, alors que le gouvernement canadien acceptait de mettre de l'eau dans son vin afin d'obtenir un traité (Ryning 2024, 59). Cependant, les négociateurs canadiens réussirent à obtenir l'article 2.

Cet article, bien qu'une victoire canadienne laisse beaucoup de place à l'interprétation, en plus d'être dépouillée de tout engagement formel des alliés. Ryning (2024, 59) rapporte également que le Canada a contribué à convaincre les alliés d'avoir un forum pour se consulter en dehors des menaces militaires immédiates, ce qui deviendra le Conseil de l'Atlantique Nord. On retrouve cette disposition à l'article 9 du Traité. En revanche, les négociateurs canadiens n'ont pas réussi à le lier à l'article 2. Cette volonté de transférer des principes démocratiques dans le fonctionnement de l'alliance ainsi que de donner une voix tout aussi importante aux petits États membres fut donc une réussite partielle pour le Canada. Cependant, les négociateurs canadiens ne réussirent pas à convaincre la France, le Royaume-Uni et les États-Unis de devoir consulter leurs alliés avant de procéder à des interventions et ainsi de se commettre devant leurs alliés (Rynning 2024, 48-60).

Deux autres articles sont également importants à prendre en considération quant au Traité. Tout d'abord l'article 5, certainement le plus important, puisqu'il est le socle de la stratégie de dissuasion. Cet article est celui qui garantit qu'une attaque contre l'un des États membres constitue une attaque contre l'ensemble de l'alliance. Le deuxième article en importance est l'article 10 : « Les parties peuvent, par accord unanime, inviter à accéder au Traité tout autre État européen susceptible de favoriser le développement des principes du présent Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord » (OTAN 1949). On constate donc que dans l'esprit des décideurs de l'époque, la porte de l'OTAN a toujours été bien ouverte pour accueillir de nouveaux États membres. L'article 10, moins connu que d'autres, vient contredire un narratif qui semblait trouver absurde l'ouverture de la porte de l'OTAN après la Guerre froide. Comme il sera mentionné plus tard, le débat sur l'utilité et la pertinence de l'alliance après la Guerre froide fut vif et cliva les spécialistes

de la question. En revanche, la pertinence ou la rationalité d'inclure de nouveaux membres dans l'Alliance, ce débat fut tranché par les rédacteurs du traité en 1949. Défendre les nations partageant les mêmes valeurs et la même vision du monde dans cette zone atlantique, telle était l'objectif et on ne refuserait pas de nouveaux adhérents européens (Rynning 2024, 61).

1.3 Période Guerre froide

Le Canada a contribué fortement à l'OTAN dès sa fondation. En effet, les lendemains de la Seconde Guerre mondiale ont renforcé la puissance économique et militaire du Canada. Haglund (1999, 141) avance que le Canada, en 1953, avait des dépenses militaires équivalentes à 8 % du PIB du pays. Ces dépenses rapportées sur le budget fédéral équivalaient à 2 milliards de dollars, soit 45 % du budget fédéral canadien. Le Canada était un contributeur majeur dans la sécurité de l'Europe, aux côtés des Américains, tant dans le déploiement de troupes au sol que dans le déploiement d'armes sophistiquées « For a time during the later phases of the conflict in Korea, the RCAF would be flying more advanced fighters than even the USAF in the European theatre » (Haglund 1999, 142). C'est également à cette époque que le Canada se drape dans le concept de « puissance moyenne ». Un rôle qui le poussera à encourager le développement des institutions multilatérales, mais également à envisager son rôle dans celles-ci ainsi que le monde (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 62).

C'est donc au nom de l'article 2 ainsi qu'au nom des valeurs inscrites dans le préambule du Traité de l'Atlantique Nord² que le Canada a pris position au fil de la Guerre froide dans l'Alliance. Tout d'abord, le Canada ne voulait pas que le Portugal, alors dirigé par Salazar, et l'Espagne de Franco, puissent intégrer l'alliance comme État fondateur. En effet, ces pays étaient gouvernés par des dictatures militaires brisant le principe d'alliance d'États supportant des valeurs démocratiques. Dans le cas de l'Espagne, le gouvernement canadien qui s'y opposait a eu l'appui de plusieurs États européens, puisque Franco était considéré comme un chef d'État véritablement fasciste. Dans le cas du Portugal, le Canada ne convainquit pas ses alliés. À la suite de cet échec, le Portugal fut donc bel et bien l'un des membres fondateurs de l'Alliance. Le manque de soutien des alliés de l'OTAN venait,

² « Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit » (OTAN 1949).

premièrement, du fait que la dictature portugaise n'était pas considérée comme fasciste, mais également parce que certains États alliés avançaient l'idée que les régimes militaires pouvaient avoir les mêmes intérêts que les États démocratiques dans le contexte de la Guerre froide (Zima 2023, 13 ; Zima 2018, 37 ; Sayle 2023, 56-57 ; Roussel 1998, 143). Le deuxième argument, pour conserver le Portugal dans le traité, était plus stratégique. Les États-Unis considéraient avoir besoin de pays « tremplins » pour pouvoir se déployer en Europe. Le Portugal était l'un de ces pays-là en raison des Açores situées dans l'Atlantique. Les Britanniques décidèrent de soutenir la position américaine et rejetèrent l'idée du Canada de faire du Portugal un allié de seconde zone. Le débat était clos. (Roussel 1998, 143 ; Rynning 2024, 54-55) Escott Reid s'opposa également à l'intégration de l'Italie ainsi qu'à la mention du département français d'Algérie dans le Traité, deux oppositions rejetées par les autres alliés. Rynning (2024, 57) explique que l'opposition d'Escott Reid vient du fait qu'il « trouvait qu'une communauté de ce genre³ n'était réalisable que dans la zone nord-atlantique ». Cela démontre bien l'attachement du diplomate canadien envers la création d'une organisation plus intégrée sur le plan politique et économique.

Le Canada allait rejouer ce rôle d'allié sélectif lors du débat pour l'intégration de la Turquie et de la Grèce dans l'alliance en 1952. Le gouvernement canadien s'opposa à leur intégration puisqu'il craignait les tensions potentielles que devrait gérer l'OTAN entre ces deux États ayant des relations conflictuelles. Cependant, les arguments stratégiques, en pleine Guerre froide, vinrent à bout des arguments idéologiques canadiens. En effet, la Turquie et la Grèce sont sur la route du pétrole et ils donnent un accès à la Méditerranée ainsi qu'aux détroits de la région. De plus, les alliés craignaient qu'ils puissent s'aligner sur l'URSS. Finalement, le Canada, la Norvège et les Pays-Bas ne feront pas le poids contre la volonté des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France d'élargir l'alliance à ces deux pays méditerranéens. Les deux États se joindront donc à l'OTAN en 1952 (Goldgeier et Shiffrinson 2023, 56 ; Zima 2023, 13-14).

Il est important d'ajouter que la procédure d'adhésion à l'OTAN, durant la Guerre froide, était très différente d'aujourd'hui. Tout d'abord, il n'y avait pas de contraintes liées au régime politique que devaient avoir les États membres de l'OTAN comme le démontre

³ En lien avec la vision et les propositions portées par Escott Reid durant les négociations du Traité de l'Atlantique Nord.

l'intégration de gouvernements militaires dans l'Alliance. Zima (2023, 13-14) explique que la décision d'élargir était surtout prise en fonction des intérêts stratégiques des États les plus puissants de l'Alliance. Cette vision uniquement stratégique comme moteur de décisions de l'Alliance a conduit le ministre canadien, le très honorable Lester B. Pearson, à ouvertement critiqué cet aspect et a proposé une alternative :

« NATO cannot live on fear alone. It cannot become the source of a real Atlantic community if it remains organized to deal only with the military threat which first brought it into being. A renewed emphasis on the nonmilitary side of NATO's development would also be the best answer to the Soviet charge that it is an aggressive, exclusively military agency, aimed against Moscow. One way in which NATO might pursue this objective would be to initiate consultations from time to time on the economic policies of its members, just as we now hold frequent consultations – to great mutual advantage – on foreign and defense policy. » (Pearson 1955, 18)

Le gouvernement canadien revient encore à la charge avec sa vision d'une communauté atlantique dépassant le simple cadre militaire et la dissuasion vis-à-vis l'URSS. Certes, le Canada s'est plié à ces phases d'élargissement pour le bien de l'Alliance, mais il continue de promouvoir sa vision enchâssée par l'article 2 du traité.

En fait, le ministre Pearson aura l'occasion de faire, une fois de plus, la promotion de sa vision de l'alliance puisqu'il est nommé au sein du Comité des Trois Sages, en 1956, afin de remettre des propositions visant à renforcer la coopération non militaire de l'Alliance. Dans ce rapport, les auteurs déplorent que l'Alliance n'arrive pas à répondre adéquatement à la nouvelle stratégie de l'URSS visant à influencer les États non-alignés :

« L'une des manifestations importantes de la nouvelle politique soviétique de coexistence concurrentielle consiste à tenter de répondre aux initiatives concrètes des nations occidentales visant à améliorer, dans un climat de liberté, le sort des pays économiquement moins développés et à établir un système d'échange à la fois juste et mutuellement profitable dans le cadre duquel tous les pays puissent prospérer. L'Union Soviétique semble maintenant s'orienter vers une politique qui, par des moyens économiques et la subversion politique, vise à attirer ces pays dans les filets du communisme et à leur imposer le joug auquel certains membres du bloc soviétique tentent aujourd'hui de se soustraire. Les membres de l'Otan doivent rester vigilants [...]. (Rapport des Trois Sages 1956, 8)

Lester B. Pearson, Gaetano Martino et Halvard Lange vont donc tenter de proposer une manière de répondre à l'URSS en trouvant de meilleurs moyens de travailler entre alliés au sein de l'Alliance et ainsi qu'une manière de limiter les tensions entre les puissances de l'OTAN. Tout d'abord, ils proposent de renforcer la coopération politique

en augmentant le nombre et la variété d'enjeux discutés, notamment sur la politique étrangère des États membres, au sein du Conseil de l'Atlantique Nord afin de mieux se coordonner (Rapport des Trois Sages 1956, 13-18). Ils prônent le renforcement des liens économiques en renforçant notamment la liberté de circulation des marchandises, des capitaux, de la main-d'œuvre et des investissements entre les États membres ainsi qu'en développant une coopération dans les domaines de l'innovation (Rapport des Trois Sages 1956, 19-23). Ils proposent également un renforcement des liens culturels et au niveau de l'information afin de créer des liens entre les peuples de la Communauté atlantique (Rapport des Trois Sages 1956, 23-26). Un dernier aspect de ce rapport est la relation que l'Alliance entretient vis-à-vis les États non alignés. Les trois auteurs semblent penser que les États membres de l'OTAN doivent chercher à montrer que l'Alliance n'est pas qu'une organisation de défense des intérêts occidentaux, qu'elle souhaite voir son modèle démocratique et libéral se développer ailleurs dans le monde et que, pour cela, les États membres sont prêts à en faire plus pour surmonter la propagande et les investissements soviétiques.

« [...] Ils [les habitants du Tiers monde] pensent que si l'OTAN a pu jouer un rôle défensif et préventif au temps de Staline, elle n'est plus nécessaire même pour la sécurité de ses membres ; ils estiment qu'elle tend maintenant à devenir une sorte d'agence où les puissances "coloniales" mettent en commun leurs forces et leurs ressources pour défendre leurs empires et les privilèges qui en résultent, leur supériorité raciale et l'hégémonie des pays atlantiques sous la direction des États-Unis. Le fait que nous sachions que ces opinions sont fausses et injustes ne signifie pas que l'OTAN et les gouvernements des pays membres ne doivent pas faire tout ce qui est en leur pouvoir pour rétablir la vérité et lutter contre de telles allégations. » (Rapport des Trois Sages 1956, 10)

Malheureusement pour les auteurs, les États membres les plus puissants ne voulaient pas avoir à consulter et se justifier devant leurs alliés. Le rapport n'eut donc pas l'effet escompté (Ryning 2024, 80-81).

Nossal, Roussel et Paquin (2023, 278) expliquent dans leur livre *Politique internationale et défense au Canada et au Québec* que, dans les années 1970, le nouvellement élu gouvernement Trudeau tente d'établir une rupture vis-à-vis la politique étrangère canadienne. Le nouveau premier ministre est plus critique de ce qu'il appelle « l'impérialisme américain » et souhaite revoir le rôle du Canada dans le monde. Les

auteurs expliquent que dans son Livre blanc sur la politique étrangère canadienne, il remet, notamment, en question le rôle du Canada dans l'OTAN. Il n'est pas seul puisque le CCF, ancêtre du NPD, proposait de retirer le Canada de l'Alliance atlantique, tout comme le parti indépendantiste québécois, le Parti Québécois, proposait de retirer un potentiel Québec indépendant de l'alliance. Trudeau va même jusqu'à annoncer le retrait de 50 % des troupes alors en service en Europe (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 69). Malgré cet élan pacifiste du début des années 1970, tant Trudeau, que le Parti Québécois et, un peu plus tard, le NPD, abandonneront cette vision face à l'OTAN et se rangeront du côté du bloc occidental. Cependant, le discours moins atlantiste du gouvernement canadien et la réduction des troupes en Europe entacheront la crédibilité et la fiabilité du Canada concernant son engagement en Europe.

Au courant des années 1980, des changements importants en Espagne, à la suite de la mort de Franco, ont poussé à un rapprochement entre l'Espagne et l'alliance. Les deux camps finissent par s'entendre permettant à l'Espagne d'intégrer, en 1982, l'OTAN. Cela marque le dernier élargissement de l'époque de la Guerre froide.

1.4 Période Post-Guerre froide

L'arrivée de Mikhaïl Gorbatchev à la tête de l'URSS, en 1985, change la situation géopolitique de la planète (Perspective Monde 1985). Le nouveau dirigeant soviétique décide de lancer des réformes que l'on connaîtra sous le nom de *glasnost* (transparence) et *perestroïka* (reconstruction). On lance donc des réformes économiques et l'on permet une plus grande liberté pour les médias. Les réformes sont aussi tranquillement lancées dans le domaine politique (Nérard et Rey 2024, 78-79). Concentré sur l'objectif de modernisation de son pays, Gorbatchev décidera de ne pas envoyer l'armée alors que les peuples d'Europe centrale et orientale se libéraient du joug communiste. En 1989, le mur de Berlin s'effondre et, avec lui, la Guerre froide. L'Allemagne veut se réunifier, les Américains souhaitent que cela soit fait au sein de l'OTAN, mais l'URSS craint l'avancée de l'alliance vers ses frontières (Rynning 2024, 174-175).

« The minimum price for German unity should be full German membership in NATO and full support in all the Western organizations and full support for American leaderships of the Alliance. » (Noble 2020) Ces propos sont ceux de Brian Mulroney lors d'une discussion avec le président Bush. Il réagissait avec colère au fait qu'on puisse avoir

proposé au président américain de permettre à des troupes soviétiques de se maintenir en Allemagne de l'Est. Une entente est finalement trouvée entre le Secrétaire d'État américain Baker et Gorbatchev. L'Allemagne sera réunifiée à l'intérieur de l'OTAN (de Wilde d'Estmael 2022). Noble (2020) rapporte également que le chancelier Helmut Kohl a reconnu la contribution du premier ministre Mulroney à la réunification allemande aux côtés de Bush et Gorbatchev. Le Canada commençait alors un changement vis-à-vis sa politique envers de nouveaux membres dans l'OTAN. En 1989, le gouvernement canadien souhaite réduire son déficit budgétaire et, pour ce faire, il coupe dans les dépenses militaires. Une tendance qui n'ira qu'en accélérant sous le gouvernement Chrétien et qui fut dénoncée par certains spécialistes. Comment réussir à maintenir la crédibilité du Canada auprès de l'OTAN et des Européens en coupant fortement dans les dépenses militaires ? (Ross 1995, 723-725) En fait, le Canada semble être impatient de profiter des dividendes de la paix. C'est dans cet état d'esprit que le gouvernement conservateur de Brian Mulroney décide, en 1993, de retirer l'ensemble des troupes canadiennes servant sous le drapeau de l'OTAN en Europe, affaiblissant encore la contribution du Canada à l'organisation (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 75). En 1994, le Canada publie un Livre blanc sur la Défense canadienne. Ce document réitère l'attachement du gouvernement canadien à l'OTAN et à la défense de l'Europe. Cependant, il met de l'avant la nécessité de réformer l'organisation vers une structure plus politique que militaire, de couper dans ses frais de fonctionnement ainsi que de continuer la mise en place de forums de discussions avec la Russie et les autres États d'Europe centrales et orientales. Le gouvernement rappelle également son appui à l'élargissement de l'Alliance (Défense nationale 1994, 37-38). Ross (1995, 723-725) critique les déclarations du gouvernement canadien contenues dans ce texte qui ne sont accompagnées que de réduction de troupes et de coupes budgétaires discréditant, à ses yeux, l'engagement réel du Canada.

Dans son livre, *Opening NATO's Door*, Ronald D. Asmus (2002, 26) explique que l'impulsion vers l'élargissement ne vient pas de l'alliance, mais des États d'Europe centrale et orientale. Il explique que c'était un moyen de se protéger des Russes à moyen et long terme, mais également de protéger leurs nouveaux acquis vers le libéralisme politique et économique. Il fallait donc répondre aux volontés de ces États. Alors que l'élargissement n'était pas très populaire en Europe et que plusieurs responsables américains souhaitaient

que l'on privilégie les relations avec la Russie, le président Clinton décida d'aller de l'avant avec l'élargissement de l'OTAN. Asmus (2002, 59) affirme que Clinton se campa dans cette position en 1994, bien que la manière de faire atterrir ce projet et les discussions ne faisaient que commencer.

L'OTAN s'est donc lancée dans la mise en place d'une procédure pour que les États puissent être invités et, finalement, puissent rejoindre l'alliance. Pour ce faire, les alliés ont demandé au Secrétaire général de mener une étude sur l'élargissement. L'objectif était double. Avancer vers l'élargissement tout en gagnant du temps. En effet, les élections présidentielles russes et américaines étaient proches, puis les alliés n'étaient pas tous encore convaincus du bien-fondé de cette idée (Asmus 2020, 102-105). L'étude va aboutir à des critères que les États devaient avoir intégrés avant de pouvoir joindre l'alliance. Cette étude permit de lancer le processus d'élargissement qui vit l'intégration dans une première phase de la Pologne, de la République tchèque et de la Hongrie en 1999.

1.5 1999 à nos jours

Le gouvernement canadien, depuis la fin de l'URSS, a toujours appuyé l'intégration de nouveaux pays. Il a même souvent été le premier à ratifier l'adhésion de nouveaux États comme lors de l'élargissement de la Finlande et la Suède (Marquis 2022). Les élargissements à l'Albanie, la Croatie, le Monténégro et à la Macédoine du Nord semblent avoir été moins politiquement importants, puisque le gouvernement ne s'est pas empressé de les ratifier. Sous des gouvernements de toute allégeance politique, le Canada a même voulu aller plus loin et plus vite que certains de ses alliés. Il faut rappeler que lors du Sommet de Bucarest en 2008, le premier ministre canadien, Stephen Harper, avait fortement appuyé le lancement d'un Plan d'Action pour l'Adhésion, tant pour la Géorgie que pour l'Ukraine. La France et l'Allemagne s'y étant opposées, le consensus (règle suprême de l'OTAN) a mené au refus de ce début de parcours d'intégration dans l'Alliance pour ces deux États (Blanchfield 2022 ; Gouvernement du Canada 2008).

Il faut mentionner que la relation que le Canada entretient avec l'OTAN et ses alliés s'est complexifiée depuis la fin de la Guerre froide. Il y a des facteurs externes qui expliquent ceci, ne citons que le retour de Trump à la Maison-Blanche en 2025. Le nouveau président a renforcé l'isolationnisme américain et remis à jour une forme d'impérialisme expansionniste, du moins dans la rhétorique, vis-à-vis le Canada (Crête 2025). Cette

attitude des États-Unis sous Trump vient remettre en question cet équilibre sécuritaire que le Canada avait trouvé, lui permettant de ne pas seulement avoir les Américains comme interlocuteur dans la défense du territoire canadien. C'était pourtant l'un des objectifs prioritaires des négociateurs du traité afin de protéger la souveraineté du Canada (Roussel 1998, 131 ; Nossal, Roussel et Paquin 2023, 399). Il y a également des facteurs internes à cette relation plus difficile, comme le sous-investissement important du Canada dans sa défense ainsi que sa dépendance vis-à-vis l'armée américaine qui est devenue un problème majeur. Comme on l'a vu précédemment, ce désinvestissement du Canada vis-à-vis l'Alliance a commencé dans les années 1970 et il ne semblait pas s'inverser depuis cette époque. Ce qui pourrait être considéré comme un manque de volonté politique a nui à la réputation du pays auprès de ces alliés et a réduit considérablement son poids et son influence sur l'architecture sécuritaire européenne (Manulak 2024). Alors que le Canada n'atteint toujours pas la fameuse cible de 2 %, les alliés ont décidé de se donner un nouvel objectif de dépense militaire, soit 5 % de leur PIB avant 2035. Le premier ministre canadien, Mark Carney, s'est engagé à augmenter les dépenses militaires du Canada afin d'atteindre le 2 % dès cette année, tout en réduisant la dépendance canadienne envers les systèmes d'armement américains. Le premier ministre s'est également dit d'accord avec le nouvel objectif de l'OTAN (Crête 2025). Finalement, Mark Carney cherche à impliquer davantage le Canada en Europe, notamment en faisant participer le pays au programme « ReArm Europe » permettant, selon lui, de stimuler l'activité économique au pays, renforcer la défense canadienne et resserrer les liens avec les alliés européens (Robertson 2025).

Peu de chercheurs se sont penchés sur les raisons du volontarisme canadien envers les différentes phases d'élargissement. En fait, ce qui ressort le plus dans la littérature sur le Canada et l'OTAN, c'est son attachement envers l'article 2. Soit, la volonté répétée des gouvernements canadiens d'obtenir une alliance, mais surtout une communauté atlantique plus politique et économique et surtout partageant les valeurs occidentales (Colbourn 2023 ; Anstis 1999 ; Zima 2021 ; Zima 2018). Cependant, il faut être conscient qu'il y avait également des objectifs internes poursuivis par le gouvernement canadien en soutenant ardemment chaque phase d'élargissement. Le renforcement de la stabilité de l'Europe permettait au Canada de faire des choix budgétaires différents et de se désengager

militairement en Europe, lui permettant de profiter des « dividendes » de la paix. En revanche, cette explication ainsi que celle tentant d'expliquer la position canadienne par des arguments sécuritaires et stratégiques ne semblent pas expliquer de manière complète le changement d'attitude du Canada.

L'avantage, pour le Canada, de favoriser l'élargissement de l'OTAN était de promouvoir ainsi que renforcer les réformes et valeurs démocratiques et libérales, prônées par l'OTAN, dans cette partie de l'Europe, permettant dès lors de stabiliser le continent. Cette stabilité, par effet de ricochet, renforcerait la sécurité du Canada et jetterait les bases d'une communauté atlantique. Serait-il possible que ce soit cette conception de l'Alliance qui a poussé le Canada à devenir un grand partisan des élargissements ?

Chapitre 2. Cadre théorique

La possibilité d'un élargissement de l'OTAN à la fin de la Guerre froide a suscité énormément de débats chez les universitaires et les praticiens des relations internationales et de la défense. Durant ces débats, il semble s'être dégagé deux camps. D'un côté, il y avait ceux qui considéraient que l'élargissement allait replonger le monde dans des tensions géopolitiques en provoquant la Russie délibérément et sans raison valable. Ils représentaient un nombre important de chercheurs (plutôt de l'école de pensée réaliste), d'experts militaires et de diplomates (Mattox 2001, 15). Leurs craintes tournaient autour du sentiment d'insécurité que cela créerait en Russie et de la réaction que cette dernière aurait dans le but de se protéger. De l'autre côté, il y avait d'autres universitaires (plutôt libéraux et constructivistes) ou diplomates qui pensaient que c'était dans la nature même de l'alliance de s'élargir pour faire la promotion de la démocratie et du libéralisme économique en Europe centrale et orientale. Évidemment, ce sont des généralisations, puisque les nuances sont beaucoup plus importantes que la mise en scène de ces deux camps, comme il sera possible de le voir dans les prochaines pages.

2.1 Élargissement et théorie réaliste

2.1.1 Le dilemme de sécurité

Les opposants à l'élargissement invoquaient souvent le dilemme de sécurité que ressentirait la Russie face à une OTAN expansionniste. Ils affirmaient que cela créerait des problèmes sécuritaires pour l'Europe à moyen et long terme. D'ailleurs, c'est exactement l'un des arguments qu'utilisa Vladimir Poutine, en 2022, pour justifier son invasion de l'Ukraine (Dickinson 2025). Bien que cet argument soit rejeté par des observateurs, il vient tout de même confirmer les craintes que les opposants à l'élargissement avaient mises de l'avant durant les années 1990.

Tout d'abord, pour comprendre ce qu'est le dilemme de sécurité, il est important de bien définir le concept. Robert Jervis est l'un des premiers à l'avoir défini :

« In order to protect themselves, states seek to control, or at least neutralize, areas on their borders. [...] many of the means by which a state tries to increase its security decrease the security of others. [...] In international politics, however, one state's gain in security often inadvertently threatens other. » (Jervis 1978, 169-170)

Donc, par exemple, si l'État X augmente ses dépenses militaires pour renforcer son sentiment de sécurité, l'État Y pourrait se sentir menacé. Ce dernier va donc réagir afin d'assurer sa sécurité et surtout sa survie comme État. Herz (1950, 173) explique que l'État ne va pas nécessairement chercher à faire la guerre, quoi qu'il puisse la faire s'il sent que cela soit la meilleure option pour se protéger. En effet, la réaction de l'État peut être de sécuriser des approvisionnements, de devenir autosuffisant, d'adopter une stratégie militaire permettant la dissuasion ou rejoindre une alliance militaire. Dans le cas qui concerne ce mémoire, une alliance avançant vers l'Est pourrait provoquer une réaction vive de la part de Moscou. L'un des importants adversaires de l'élargissement fut George F. Kennan, grand architecte de la stratégie américaine durant la Guerre froide. Ce dernier affirmait que l'élargissement « may be expected to inflame the nationalistic, anti-Western and militaristic tendencies in Russian opinion [...] they would continue to regard it as a rebuff by the West and would likely look elsewhere for guarantees of a secure and hopeful future for themselves ». (Kennan, 1997) Sa crainte est que les courants nationalistes et militaires usent de ce sentiment de crainte qu'engendrerait l'élargissement de l'OTAN pour bloquer les réformes et convaincre le peuple de revenir à une politique impérialiste mettant en danger la sécurité de l'Europe. C'est un avis qui semble être partagé par Mearsheimer qui, lors de l'annexion de la Crimée en 2014, a notamment accusé les différentes phases d'élargissement de l'OTAN vers l'Est d'en être responsables. En effet, il avance l'idée que d'avoir fait la promotion de la démocratie et des idéaux libéraux de l'Occident aussi près de la Russie, dont dans « l'État tampon » de l'Ukraine, aurait alimenté le sentiment d'insécurité de la Russie. L'élargissement de l'OTAN aurait donc aggravé ce sentiment d'insécurité ressenti par les Russes face à cette « menace perçue » de l'OTAN à leurs frontières. Pour se protéger, le gouvernement russe aurait donc réagi de manière préventive en Géorgie (2008) et en Ukraine (tant en 2014 qu'en 2022) afin de démontrer leur volonté de ne pas laisser l'OTAN menacer leur sécurité nationale. Précédemment, la Russie était trop faible pour répondre à l'OTAN, mais maintenant elle serait suffisamment forte pour le faire.

Mearsheimer (2014, 6-7) continue de penser que les élargissements post-Guerre froide furent une erreur puisque l'Occident n'avait plus besoin de contenir la Russie. Le fait que les anciens États du Pacte de Varsovie aient voulu se protéger potentiellement

d'une menace russe en rejoignant l'OTAN, cela aurait créé un sentiment d'insécurité en Russie qui, pour se protéger, a décidé d'être plus agressive ainsi que de s'emparer militairement des territoires de ces voisins afin qu'ils restent des zones tampons avec l'OTAN. Une vision que Jeffrey Sachs (2024, 16-17) appuie également. Il accuse le gouvernement américain d'avoir menti à Gorbatchev en lui ayant promis de ne pas élargir l'OTAN, lors de la rencontre avec le secrétaire d'État américain, James Baker, durant les négociations sur la réunification allemande. Il accuse également les néoconservateurs, tant démocrates que républicains, d'avoir poussé la Russie à redevenir une menace pour l'Europe. Pour lui, les gestes de l'administration américaine en Irak, au Kosovo ainsi que les élargissements de l'OTAN auraient contribué à créer un sentiment de crainte en Russie et d'avoir notamment causé l'invasion de l'Ukraine. Kenneth Waltz est un autre auteur à critiquer la décision d'élargir l'OTAN : « The reasons for expanding NATO are weak. The reasons for opposing expansion are strong » (Waltz 2000, 30). En effet, Waltz considère que l'OTAN, tout comme l'ensemble des alliances militaires victorieuses dans l'histoire, n'a plus sa place dans le monde post-Guerre froide. Selon lui, l'institution tente de se créer de nouveaux objectifs pour survivre et qu'elle ne sert, finalement, qu'à faire avancer l'agenda et les intérêts des États-Unis (Waltz 2000, 29).

Pour d'autres, moins incisifs dans leurs critiques que ces derniers auteurs, l'élargissement n'est pas une mauvaise chose en soi, si la Russie a la possibilité de joindre l'alliance à terme. En effet, Kupchan (2007) avance qu'il n'existe plus de menace en Europe centrale et orientale à la fin de la Guerre froide. Si l'OTAN décidait de continuer d'élargir à l'Est, cela ne ferait qu'alimenter l'insécurité et le revanchisme de la Russie ; créant ainsi une plus grande menace pour les États de cette région. La nouvelle stabilité créée ne serait que de courte durée, à moins, que la porte soit réellement ouverte pour une intégration de la Russie à l'alliance. On neutraliserait alors son sentiment d'insécurité. Pour Brown (1995), l'OTAN devrait user de la menace de l'élargissement afin que cela serve de dissuasion face à une Russie expansionniste vis-à-vis la souveraineté de ses voisins.

« Russia does not pose a military threat to Central and Eastern Europe at the present time. If Russia becomes more aggressive towards this region in the future, NATO will have sufficient time to respond before Moscow poses a military danger to its Western neighbours. (Brown 1995, 39).

Ces arguments sont rejetés par des auteurs comme Lanozka (2023, 308) qui affirme que la Russie se cherche des prétextes sécuritaires pour camoufler ses velléités expansionnistes/impérialistes et que la seule chose qui l'en ait empêché, c'est l'OTAN. Ces visées ne seraient pas exclusivement territoriales, mais également sur le plan de l'organisation mondiale. Selon lui, le gouvernement russe chercherait également à contester le *statu quo* de l'ordre mondial, mis en place par l'Occident à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Rebecca Moore (2023, 380) en rajoute en affirmant que si l'OTAN avait intégré la Géorgie et l'Ukraine dans son organisation, l'invasion des régions géorgiennes en 2008 et de l'Ukraine en 2014 et 2022 ne serait pas arrivée. Du moins, si l'on se fie au fait qu'aucun État membre de l'OTAN n'a vu sa frontière être franchie par des chars d'assaut russes depuis la fin de la Guerre froide. La Russie, voulant réagir à l'avancée des valeurs démocratiques et libérales, n'avait d'autres choix que de s'attaquer à des États non membres de l'OTAN pour éviter un conflit direct avec les États-Unis. La Géorgie et l'Ukraine devenaient, donc, des proies potentielles.

Ce qui est paradoxal, c'est que l'on pourrait être tenté d'expliquer l'élargissement de l'OTAN, également avec le dilemme de sécurité. En effet, une des réactions qu'un État pourrait avoir face à une menace à son intégrité, c'est de se joindre à une grande alliance militaire.

L'ancien Secrétaire d'État américain, Henry Kissinger (1994), soutient l'idée que d'élargir l'OTAN permettrait de continuer de s'assurer de l'application de la fameuse phrase de Lord Ismay : « keep the Soviet Union out, the Americans in, and the Germans down. » (OTAN s.d. ; Sayle 2023, 52-55) En effet, Kissinger craint qu'un non-élargissement crée un vide sécuritaire entre l'Allemagne et la Russie jetant les bases d'un affrontement d'influence dans la région et, éventuellement, que le dilemme de sécurité ressenti par ces deux grands États les pousse vers la guerre. Kissinger pense également que l'Europe ne peut se passer des Américains pour équilibrer les puissances rivales sur le continent. Cependant, l'alliance n'est pas à sens unique puisqu'il avance que les Nord-Américains ont besoin de l'Europe pour renforcer leur propre sécurité nationale (Kissinger 1994 ; Garfinkle 1996, 103-105). Il croit finalement que la Russie devrait être rassurée plutôt que méfiante de la présence américaine : « Even Russia has much to gain

from an American presence, which is one of the best guarantees against the reemergence of historical European rivalries. » (Kissinger 1994)

Il est important également de noter que le Canada a voulu une alliance transatlantique puisqu'il voulait régler son propre double dilemme de sécurité. Roussel (1998, 130) explique que le Canada cherchait à régler un double dilemme. En effet, le gouvernement canadien ne veut pas être laissé sur les lignes de côté quant à la sécurité du continent européen puisque ses menaces sécuritaires proviennent du vieux continent. De plus, le Canada ne veut pas avoir seulement les Américains comme partenaire sécuritaire, craignant pour sa souveraineté. L'OTAN venait donc pallier ce double dilemme.

Certes, le concept du dilemme de sécurité est l'un des arguments qui furent utilisés chez certains autant pour tenter de s'opposer ou encore pour promouvoir l'élargissement de l'OTAN. Cependant, cela ne semble pas avoir été l'élément majeur puisque les États orientaux et centraux n'étaient pas menacés par la Russie à la fin de la Guerre froide et que l'Occident ne la percevait plus comme une menace. L'explication complète est donc ailleurs.

2.1.2 Défendre l'Occident

Chez les penseurs réalistes, Samuel Huntington propose une alternative à la vision uniquement stratégique et militaire de l'alliance, en abordant son rôle de gardien et de bras armé de l'Occident. Dans un texte de 1993 (28), il affirme que l'Occident doit renforcer ses liens transatlantiques et incorporer les États d'Europe orientaux et centraux qui ont une identité et une histoire proche de la communauté atlantique afin de préserver la civilisation occidentale. Il va clarifier sa vision dans son fameux livre *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, où il définit ce qu'il considère comme la civilisation occidentale :

« The West, then include Europe, North America, plus other European settler countries such as Australia and New Zealand [...] The term "the West" is now universally used to refer to what used to be call Western Christendom. [...] Historically, Western civilization is European civilization. In the modern era, Western civilization is Euroamerican or North Atlantic civiliation. » (Huntington 1998, 49-50)

Il ne met pas l'accent sur l'Union européenne ou sur deux piliers que seraient l'Europe et l'Amérique du Nord. Huntington met de l'avant la communauté atlantique

comme étant la civilisation occidentale. Dans le contexte post-Guerre froide, il soutient également l'élargissement de l'alliance aux États d'Europe orientale et centrale. L'importance de la communauté atlantique dans la politique étrangère du Canada semble être partagée par Samuel Huntington. Dans son livre, il affirme que plusieurs des États de l'ancien bloc de l'Est font partie de cette civilisation, ce qui les rendrait des candidats naturels à l'OTAN (Garfinkle 2001, 108). Pour Huntington, l'élargissement est un moyen de protéger la civilisation occidentale de son déclin (Huntington 1998, 334-335). Il prône une communauté atlantique plus forte visant à protéger et promouvoir la démocratie, le libéralisme économique, les valeurs et l'héritage occidental. Bien que sa théorie soit assez déterministe, elle vient quand même planter un décor où l'OTAN n'est pas seulement une alliance militaire, mais un promoteur et défenseur de valeurs et d'une civilisation occidentale.

Lawrence Summers et Henry Kissinger (2004) ont également fait l'apologie d'une alliance basée sur la protection des liens historiques développés à travers le temps entre les deux continents, mais également de la promotion des valeurs et idéaux de cette communauté atlantique :

« The first and most important compatible interest, we believe, is to *maintain and support our shared traditions and the community that has formed around them*. The age of exploration saw European ideas and values transplanted to North America; the age of revolution saw constitutional democracy spread from United States to Europe. Twice during the twentieth century, without any pre-existing alliance, Europeans and Americans elected to fight alongside one another to preserve their democratic values against authoritarian challenges. » (Summers et Kissinger 2004, 3)

Cette mise en avant des valeurs et des principes, défendus par l'OTAN, comme moteur de l'élargissement, elle n'est pas partagée que par certains auteurs associés au courant réaliste, en fait elle est théorisée par un chercheur constructiviste : Frank Schimmelfennig.

2.2 Élargissement et théorie libéral-constructiviste

Frank Schimmelfennig (1998) explique que, selon lui, l'approche constructiviste est celle qui peut le mieux expliquer ce qui a poussé l'Alliance à accepter de s'élargir. Il reproche aux théories néoréalistes et néolibérales d'échouer à expliquer de manière

substantielle cette décision de l'OTAN. En effet, il rejette l'idée que l'on puisse uniquement expliquer l'élargissement par l'équilibre des puissances/menaces ou bien l'analyse coût/bénéfice de l'inclusion de nouveaux États dans la défense collective (Schimmelfennig 1998, 225). Schimmelfennig avance que c'est, notamment, la volonté de promouvoir les valeurs et les principes de l'OTAN ainsi que sécuriser les acquis dans les États d'Europe orientaux et centraux qui a plutôt poussé les États membres à élargir. De l'autre côté, les États candidats ont intériorisé les valeurs et normes de l'organisation dans leur politique intérieure et extérieure afin de démontrer leur sérieux quant à l'élargissement (Schimmelfennig 1998, 216-218).

Hopkinson (2001, 3-5) va plus loin en affirmant que les États d'Europe centrale et orientale cherchaient à obtenir une forme de sceau de respectabilité ainsi qu'une preuve de leur appartenance à la sphère occidentale en intégrant l'OTAN. Certes, ils veulent les garanties de sécurité, mais ils tiennent également à ce que le monde reconnaisse qu'ils font partie de l'Occident.

« With the end of the Cold War, the countries of Central and Eastern Europe (CEECs) referred to their liberation from Communism as a return to an original state, for instance, a return to the natural geographical and historical boundaries of Europe [...], or a return to democracy, after a historical detour, or a return to capitalism and to history [...]. » (Fierke et Wiener 1999, 729-730)

D'où l'importance à leurs yeux de ce « sceau », puisque certains de ces États considèrent qu'ils ont toujours fait partie de la sphère libérale, démocratique et occidentale et qu'ils étaient seulement pris dans une parenthèse historique qui venait de se terminer. C'était un « retour à la normale » (Mattox et Rachwald 2001, 9). Les États d'Europe centrale et orientale ont alors compris que pour rejoindre le bloc occidental, ils devaient réformer leurs institutions afin de les rendre démocratiques et libérales, leur permettant de se faire considérer comme faisant partie du groupe des pays occidentaux (Kahl 1998, 117).

Du point de vue des pays de l'Alliance, il fallait donc trouver un moyen de s'adapter pour pouvoir justifier les élargissements. En effet, durant une bonne partie de l'existence de l'OTAN, elle n'avait pris que des États la favorisant sur le plan stratégique face à l'URSS. Dans un monde où la menace militaire en Europe était moins présente, l'OTAN a créé des critères militaires, mais également, et même prioritairement, des critères politiques permettant aux États de joindre ou non l'Alliance (Hopkinson 2001, 2; Étude sur

l'élargissement 1995). Pourquoi les critères politiques semblent-ils avoir priorité sur les critères militaires ? Puisque la majorité des pays frappant à la porte de l'OTAN avaient peu à offrir sur le plan militaire, si ce n'est que leur géographie et leurs infrastructures (Haftendorn 2007, 173). L'OTAN revoit donc son rôle en se considérant comme une force de stabilisation pour la zone européenne. En effet, le fait de pouvoir être candidat à l'OTAN pousse les États à faire progresser plus rapidement leurs réformes politiques et économiques. L'OTAN viendrait ensuite agir comme garanties de sécurité, espérant ainsi garantir la continuité des réformes et leur survie dans un environnement beaucoup moins instable pour le pays ayant rejoint la communauté atlantique.

Il faut mentionner que l'argument constructiviste se joint souvent au libéralisme quant aux élargissements. En effet, l'identité occidentale défendue et promue par l'OTAN est portée par des valeurs réunissant le libéralisme politique et économique. En effet, l'Alliance dans le préambule de son traité affirme que « Déterminés à sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation, fondés sur les principes de la démocratie, les libertés individuelles et le règne du droit » (OTAN 1949). Durant la Guerre froide, ce sont également des modèles économiques qui s'affrontent entre le communisme et le capitalisme représentés respectivement par l'URSS et l'OTAN. Odom (1995, 45-47) affirme que l'objectif principal de l'élargissement de l'OTAN doit être tourné vers la démocratisation politique et la libéralisation économique des États qui seront admis. Pour lui, l'OTAN vient protéger les acquis et empêcher les potentiels reculs que pourrait occasionner un potentiel dilemme de sécurité face à la Russie ou bien la prise du pouvoir par un dictateur. Cette vision portée par Odom est en concordance avec l'hypothèse de ce travail quant à la vision canadienne de l'élargissement de l'OTAN et de son volontarisme à les ratifier. Roussel (1998, 136) fait, pour sa part, la démonstration des ressemblances entre le projet kantien de paix perpétuelle et la vision canadienne de l'OTAN. En effet, la communauté atlantique serait fondée sur un socle de valeurs permettant de faire naître la « paix démocratique ».

Le concept de paix démocratique a pour principe que deux démocraties ne se font pas la guerre. En conditionnant de manière *ex ante* les réformes démocratiques aux États candidats à l'élargissement de l'OTAN, la communauté atlantique élargit le nombre de démocraties dans le monde, et donc, réduit la possibilité qu'il y ait des conflits. Dans cette

hypothèse, les citoyens de pays démocratiques seraient considérés comme moins portés à vouloir attaquer des États ayant un système politique similaire à celui de leur pays, puis les politiciens craindraient la sanction politique de déclencher une guerre contre un État démocratique. Cette théorie était populaire durant la Guerre froide et surtout à la fin de celle-ci alors que le « monde libre » était triomphant (Martineau 2008, 310-313). Bien qu'il y ait beaucoup de critiques liés à cette théorie, il est important de comprendre qu'elle est l'un des ingrédients importants de la volonté de consolider et promouvoir la démocratie en Europe centrale et orientale que ce soit par l'OTAN ou l'UE.

Un dernier point montrant que ce sont la progression des réformes démocratiques et libérales ainsi que la promotion des valeurs occidentales qui semblent avoir été le moteur de l'élargissement, c'est le choix des critères exigés à ces États avant l'adhésion. En effet, les alliés ont décidé de se baser moins sur des critères stratégiques et militaires pour justifier l'élargissement de l'alliance à un État candidat. Il est décidé de faire plus d'espace aux critères politiques, ce qui permet de définir ce que cela veut dire être membre de l'OTAN et de réaffirmer les valeurs de l'organisation. En effet, bien qu'il y ait des critères militaires tels que la subordination du militaire au civil, la modernisation des forces armées ainsi que l'interopérabilité des armées otaniennes, les autres critères retenus concernent les réformes et les engagements de ces États envers le libéralisme économique et la démocratie (Zima 2008, 36 ; Hopkinson 2001, 2; Mattox et Rachwald 2001, 10). Les États membres de l'OTAN veulent que les États d'Europe centrale et orientale adoptent les « acquis » de l'Alliance, un principe que l'on retrouve dans l'Union européenne, mais qui est nouvellement développé dans le cadre de l'alliance. Ces acquis, définis par l'Étude sur l'élargissement, explique Asmus (2002, 147), furent inspirés des cinq principes du Secrétaire à la Défense, William Perry. Ce dernier avait défini ce qu'un État devrait avoir pour espérer rejoindre l'Alliance : un processus démocratique, l'économie de marché, des frontières claires, un contrôle civil sur l'armée et des progrès quant à la compatibilité militaire (interopérabilité des armées). Malgré cela, Ronald D. Asmus précise que c'est ultimement une décision politique qui décidera du sort de l'État candidat. En effet, certains États qui se sont joints à l'OTAN n'avaient pas réussi à atteindre tous ces critères. En revanche, il est important de s'assurer que les États candidats continuent dans leur

progression même une fois dans l'Alliance, ce qui semble beaucoup plus difficile à faire appliquer.

L'étude de 1995 vient également justifier l'élargissement en affirmant que celle-ci permettra de stabiliser et sécuriser le continent tant pour les pays qui se joindront à l'Alliance ainsi que pour ceux qui n'en feront pas partie. L'étude considère l'OTAN comme l'un des éléments de la future architecture sécuritaire européenne avec l'UE, les Partenariats pour la Paix, l'OSCE, etc. Ce qui est intéressant, c'est que malgré les considérations techniques, financières et militaires de l'élargissement, on affirme également que l'un des objectifs est de « de protéger la poursuite de l'évolution démocratique des nouveaux membres » (OTAN 1995). De plus, l'étude met l'accent sur la complémentarité des adhésions de l'OTAN et l'UE :

« Mais l'Alliance considère que son propre élargissement et celui de l'Union européenne constituent des processus qui se soutiennent mutuellement et sont parallèles, processus qui, ensemble, apporteront une importante contribution au renforcement de la structure de sécurité de l'Europe. » (OTAN 1995)

Ce qui ne veut pas dire que les élargissements doivent se faire simultanément, ce qui serait absurde sachant que le processus de l'UE est beaucoup plus lent que celui de l'OTAN. Les réformes démocratiques et économiques préalables à l'intégration à l'OTAN sont également des préalables à l'Union européenne. Bien que les critères européens soient plus stricts et l'acquis communautaire plus vaste, l'OTAN peut donc être une première étape pour ces États vers les institutions occidentales.

En conclusion, il est clair que les arguments réalistes quant au dilemme de sécurité sont pertinents, mais ils ne permettent pas de saisir complètement ce qui a poussé les États de l'alliance à ouvrir les portes de l'OTAN aux États d'Europe orientale et centrale. L'argument libéral-constructiviste, quant au fait que les alliés souhaitent encourager cette région d'Europe dans la progression de ces réformes, ainsi que les consolider grâce à l'OTAN, est beaucoup plus convaincant. Surtout qu'il est démontré clairement par le choix des critères de conditionnalité que les alliés exigent à chaque État candidat avant de pouvoir intégrer l'Alliance. On progresse donc vers l'idée d'une communauté de démocraties. N'est-ce pas la vision du Canada que l'on retrouve à l'article 2 ? Ce qui est certain, c'est que la volonté de faire progresser ces États vers des institutions démocratiques et une

économie libérale, comme le prône le Canada, n'est pas démentie par les arguments libéraux et constructivistes.

Chapitre 3. Approche méthodologique

Le cadre théorique étant défini, il ne reste qu'à définir l'approche méthodologique permettant de vérifier ou d'infirmer l'hypothèse de recherche de ce travail. Pour comprendre les réflexions canadiennes lors des phases d'élargissement de l'OTAN, ce mémoire se penchera sur trois cas d'étude, soit la Pologne, la Slovaquie et les pays baltes. Ce mémoire se basera sur les procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères du Sénat canadien afin de mieux comprendre les motivations du pays dans l'approbation des phases d'élargissement. Ce sera donc une analyse historico-archivistique de ces documents qui sera à la base de l'analyse dans ce travail.

3.1 Choix des documents analysés

Les documents à la source de ce travail seront essentiellement les procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères du Sénat canadien. Les procès-verbaux du Comité sénatorial permanent sur la Sécurité nationale, la défense et les anciens combattants ainsi que les deux comités spéciaux sur la Défense nationale de 1989 et de 1992-1993 seront également étudiés. Cependant, leurs procès-verbaux seront moins présents dans l'analyse archivistique puisque ces comités ne couvraient pas toute la période voulue et qu'ils n'étaient pas les comités prioritaires dans l'analyse des enjeux liés à l'élargissement. La période couverte par l'analyse s'étend entre le 1^{er} janvier 1989 et le 31 décembre 2004. Cette période permettra de couvrir la première phase d'élargissement de l'OTAN en 1999 ainsi que la deuxième en 2004. Pourquoi 1989 ? Cette date s'impose puisqu'il semble exister un consensus sur le fait que la chute du mur de Berlin en 1989 représente la fin de la Guerre froide. Le fait de commencer en 1989 permet de prendre en compte le contexte de la fin de la Guerre froide et les discussions entourant la réponse donnée aux pays d'Europe centrale et orientale souhaitant rejoindre le camp occidental.

Pourquoi avoir choisi ces documents ? Tout d'abord, parce qu'ils proviennent du Sénat, une institution politique où les débats partisans sont beaucoup moins importants que dans le comité homologue à la Chambre des Communes. En effet, le fait que les sénateurs soient nommés et qu'ils puissent conserver leur poste jusqu'à l'âge de 75 ans leur permet d'avoir des discussions beaucoup plus poussées sur les enjeux qui leur sont présentés ainsi qu'une liberté de parole plus grande. De plus, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères reçoit des ordres de renvoi du Sénat, soit pour faire le processus d'étude d'une

loi ou pour étudier des dossiers en particulier. Il peut alors les analyser sur une échéance plus longue, prendre le temps d'entendre des témoins et examiner en profondeur plusieurs aspects des dossiers qui lui sont confiés. Un luxe que la Chambre des Communes ne peut pas se permettre (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 182-185). Ces discussions, tout comme les témoignages des experts invités que l'on retrouve dans les procès-verbaux, sont intéressantes d'un point de vue académique afin de comprendre les débats et les motivations ayant mené à l'élargissement de l'OTAN.

« De façon générale, les comités du Sénat attaquent rarement de front les politiques du gouvernement ; ils recommandent plutôt des ajustements et formulent des suggestions sur la meilleure manière d'atteindre les buts que se fixe le Cabinet. Toutefois, ils peuvent parfois lancer des pavés dans la mare en émettant des recommandations qui étonnent par leur audace ou par leur caractère radical » (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 184).

Cette forme d'indépendance tant face aux électeurs que face à l'exécutif permet, semble-t-il, d'avoir des analyses plus fouillées sur les sujets. Cela ne veut pas dire que leurs analyses sont plus véridiques, mais il y a probablement plus de débats avec une diversité plus grande d'intervenants que dans l'autre Chambre du parlementarisme canadien. La décision de concentrer l'analyse sur les élargissements de 1999 et de 2004 permet d'éviter le piège de se coller de trop près à l'actualité, et donc, de manquer de profondeur historique et d'analyse. Cela explique donc pourquoi la Finlande et la Suède ne seront pas étudiées dans ce mémoire.

Objectivement, il faut quand même être conscient de certaines faiblesses des procès-verbaux provenant du Sénat. Tout d'abord, le chercheur ne peut pas entrer dans la tête des législateurs. Il est donc difficile de déterminer l'intention réelle de ceux-ci. Il faudra donc se fier sur ce qui fut rapporté par les greffiers dans les procès-verbaux du comité. Une autre faiblesse est le fait que nous n'avons pas accès aux discussions du Conseil des ministres, là où les décisions se prennent au Canada, qui auraient pu compléter ainsi que préciser grandement l'analyse de ces archives. En effet, les procès-verbaux sont considérés comme confidentiels et non soumis à la Loi sur l'accès à l'information (Gouvernement du Canada s.d.) Le fait que le Canada ait un système qui permet à son gouvernement de ratifier des traités sans avoir à passer par les deux chambres vient également affaiblir l'impact du Sénat. En effet, au Canada, la politique étrangère est essentiellement une compétence de

l'exécutif où le premier ministre a énormément de poids. Les Chambres sont moins impliquées que dans d'autres systèmes politiques (Nassal, Roussel et Paquin 2023, 178-181). Cependant, les débats qui ont cours au Sénat permettent quand même de comprendre les différents points de vue puisque des intervenants académiques comme gouvernementaux viennent présenter leurs points de vue sur les différentes questions. Finalement, ceci n'est pas une faiblesse, mais une limite. Le procès-verbal de la 35^e législature 1^{re} session couvrant les années 1994 et 1995 n'est pas disponible sur les différents sites du Sénat. À la suite d'une demande faite au Sénat, le document ne sera pas numérisé dans des délais permettant de l'analyser et d'inclure le fruit de cette recherche dans ce mémoire.

3.2 Justification des pays choisis

3.2.1 Pologne

Le choix de la Pologne est incontournable puisque ce fut le pays qui a permis de justifier l'élargissement de l'OTAN. Asmus (2002, 150) affirme lui-même que « The key country, however, was Poland. Its size, strategic importance, and history placed it at the heart of the enlargement debate. » C'est le pays que l'Occident se sentait encore coupable d'avoir lâché à Yalta. C'est également le pays qui obtenait le plus d'appui parmi les leaders occidentaux. Les Allemands, par exemple, voyaient l'élargissement à la Pologne comme un moyen de ne plus être la ligne de front de l'OTAN, mais plutôt d'être en son centre (Whiteneck 2001, 35). Le ministre allemand de l'époque, Volker Rühe, avait dit « to be surrounded by stable democracies, to be surrounded by allies and partners. We do not want to be the state on the edge of western Europe » (Létourneau et Hébert 1999, 111). Les réformes en Pologne, avant l'adhésion, étaient sur la bonne voie. Certes, sur le plan démocratique et économique, mais également dans la mise à niveau de leur armée et la mise sous contrôle démocratique des forces polonaises. Il y avait une pression constante du public à faire mieux et plus pour aller vers l'intégration. Il faut mentionner que l'appui à l'intégration dans l'OTAN a rapidement atteint 70 % et fût constant durant toute la saga menant à l'élargissement (Piotrowski et Rachwald 2001, 115-120). Ce pays s'est imposé rapidement dès le début des discussions et son sérieux dans la mise en place des demandes des dirigeants occidentaux fut une confirmation que la Pologne devait se joindre à l'Alliance.

3.2.2 *Slovénie*

Bien qu'il soit entré dans l'OTAN en 2004, le pays avait obtenu beaucoup d'appuis en 1997, dont celui du Canada. En fait, les États-Unis étaient le seul pays majeur qui semblait s'y opposer parce qu'ils considéraient la Slovénie comme pas suffisamment prête à rejoindre l'Alliance. Asmus (2002, 217) affirme que les Américains ne voulaient pas d'un allié qui profite des garanties de l'Alliance, mais qui ne contribue pas suffisamment aux besoins de l'OTAN, dont dans les Balkans. L'intérêt est donc de savoir pourquoi l'analyse était différente du côté des Canadiens qui étaient dans le même camp que l'Italie, la France et l'Allemagne, notamment. Ce fut d'ailleurs pour cette raison que le Lord Wallace, au Royaume-Uni a affirmé que :

« C'est un secret bien connu que la majorité des membres de l'OTAN étaient en faveur d'inclure cinq membres à cette occasion, dont la Slovénie et la Roumanie, qui aurait réglé le problème de la Hongrie dont le territoire est enclavé sans accès à l'eau. Cependant, les Américains ont dit fermement et en conclusion qu'ils ne pensaient pas pouvoir en faire plus que trois au Sénat. Dans ce cas-ci, le consensus veut dire qu'une minorité dirige la décision finale. »

Le refus américain surprend malgré tout puisque la Slovénie a plusieurs atouts. Hopkinson (2001, 68) explique que les réformes sociales, politiques et culturelles avançaient bien, tant pour l'OTAN que pour l'UE, qui lui ont donné une bonne évaluation sur ces actions. Il affirme que l'adhésion de la Slovénie permettait de désenclaver la Hongrie en la connectant au territoire de l'OTAN, puis, qu'elle serait une actrice essentielle dans les Balkans. Cependant, tous s'entendent, dont les Américains, pour dire que la Slovénie à l'intérieur de l'OTAN pourrait calmer le front sud et servir d'exemple pour la région (Mattox 2001 : 28 ; Whiteneck 2001, 50). Hopkinson (2001, 68-69) considère également que la Slovénie est le pays le mieux placé pour l'élargissement de 2004. Ses dépenses militaires sont beaucoup plus importantes, toute proportion gardée, que la plupart des États candidats et même certains membres de l'Alliance. Il considère donc que c'est l'État candidat qui part avec la plus grande longueur d'avance dans la sélection pour l'OTAN.

3.2.3 *Pays baltes*

Les pays baltes sont un cas particulier, puisque ce sont trois États qui touchent directement au territoire russe, contrairement aux deux cas précédents. Dans les années 1990, les États-Unis avaient un intérêt marqué à s'assurer que les pays baltes se sentent appuyés par le bloc occidental et que la porte reste ouverte pour eux (Asmus 2002, 155-165 ; Mattox 2001, 28). En effet, les États nordiques européens, ainsi que les États-Unis, craignent pour la sécurité de ces pays s'ils ne sont pas inclus dans l'Alliance. D'un autre côté, ils craignent également les conséquences que cela aurait sur la Russie si la première phase incluait les États baltes (Asmus 2002, 158-163). Contrairement aux autres États vus précédemment, le Canada ne semble pas pressé d'intégrer les pays Baltes dans l'OTAN lors du Sommet de 1997. En effet, une discussion hors micro fut enregistrée et on entend l'ancien premier ministre canadien, Jean Chrétien, dire : « Take the quarrel over whether to admit the Baltic states. That has nothing to do with world security. It's because Chicago, Mayor [Richard] Daley controls lots of votes for [Democratic] nomination » (Harris 1997). Le premier ministre Jean Chrétien accuse donc le président Clinton de faire un calcul électoral quant à sa volonté de conserver la porte ouverte à ces États. Malgré cela, le Canada appuiera rapidement leur candidature en 2004. Les États baltiques avaient moins d'appuis à la base parce qu'ils touchaient à la Russie. Pour l'Allemagne et le Royaume-Uni, c'était joué avec le feu que de les intégrer (Whiteneck 2001, 50; Hopkinson 2001, 6).

Ce qui complique leur cas, c'est que les trois États baltes n'étaient pas du tout dans la même situation sur le plan démographique au sortir de la Guerre froide. En effet, la Lituanie, par exemple, contient une minorité polonaise, mais n'a pas d'importante population russophone sur son territoire. Ce qui n'est pas le cas de la Lettonie et de l'Estonie qui contiennent une forte diaspora russophone (Schürmann 2001, 220). Moscou est sensible au sort des russophones dans les anciennes républiques soviétiques, leur situation est donc plus délicate que celle de la Lituanie. Il y a également l'enjeu de l'enclave de Kaliningrad qui inquiétait Moscou. Malgré les craintes, les réformes politiques et économiques allaient bon train dans les trois républiques baltiques (Hopkinson 2001, 69-71) qui ont consenti à des sacrifices importants afin d'obtenir une confirmation de leur appartenance à l'Occident (Schürmann 2001, 223). Du côté occidental, on se disait également qu'il était impossible d'imaginer un scénario où l'on n'accepterait pas les trois

républiques en un seul élargissement. En effet, si l'Alliance voulait être certaine d'éviter de mettre l'un de ces États en danger face à une Russie qui pourrait être revancharde, elle devait les inclure en même temps ou n'en prendre aucun (Hopkinson 2001, 9). Hopkinson (2001, 69-71) explique, de son côté, que les pays baltes sont sur la bonne voie quant à leurs réformes politiques et économiques. Ils savent que c'est leur meilleur argument, puisqu'ils ne seront jamais des puissances militaires. En effet, au sortir de la Guerre froide et avec leur indépendance nouvellement obtenue, les États baltes ont beaucoup de travail et des réalités différentes à gérer sur le plan démographique, politique et économique. Cependant, ils seraient tous menacés par une Russie qui retomberait sur la voie de l'expansionnisme. Peut-on laisser des démocraties naissantes à l'extérieur de l'OTAN et à la merci de l'expansionnisme russe ?

Chapitre 4. Analyse de cas

L'analyse des données recueillies dans les procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères du Sénat canadien ainsi que celui de la Sécurité nationale permet de mieux comprendre les débats qui ont eu lieu au Canada lors des deux phases d'élargissement de 1999 et 2004. Dans les trois cas d'analyse, il sera possible de constater la différence de point de vue majeure entre le gouvernement fédéral et les sénateurs quant aux bienfaits de l'élargissement. De plus, les témoins invités ont exprimé des opinions des deux côtés du spectre sur la question. La première interprétation qu'il est possible d'en tirer est qu'il est inexact de penser que la question de l'élargissement n'a pas fait débat au sein de la classe politique canadienne.

4.1 Pologne, la pièce maîtresse de l'élargissement

Les bouleversements que la Pologne connaissait, à la fin des années 1980, ont rapidement intéressé les sénateurs du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. Lors de la rencontre d'organisation du comité du 5 avril 1989, les sénateurs Jerahmiel Grafstein (Libéral, QC) et Peter Bosa (Libéral, ONT) ont tous deux exprimé leur volonté que le comité se penche sur la question des changements en Europe de l'Est. Le mur n'est même pas encore tombé à Berlin et pourtant, les sénateurs s'intéressent aux changements politiques ainsi qu'à la volonté de ces pays de se joindre aux institutions occidentales, nommément le GATT (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères 1989, 1 : 20 – 1 : 22). De plus, il semble y avoir une certaine sympathie pour les difficultés et la résilience du peuple polonais, comme l'explique le sénateur acadien Roméo Leblanc (Libéral, N.B.) lorsqu'il affirme que le peuple polonais n'a jamais accepté l'envahisseur russe et que donc toute tentative d'assimilation aurait été vaine (Sous-comité sur la sécurité et défense nationale 1992, 4 : 25).

4.1.1 L'engagement financier envers la Pologne et l'Europe de l'Est

Le gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney a rapidement cherché à soutenir les États d'Europe orientale et centrale, notamment la Pologne, dans les réformes économiques qu'ils devaient faire pour sortir du communisme. L'un des premiers jalons fut analysé, le 20 avril 1989, par le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. Il s'agissait du projet de loi S-2, un projet de loi visant à mettre en place une

convention fiscale négociée entre le Canada et la Pologne. M. Al Short, fonctionnaire du ministère des Finances expliquent pourquoi ce projet de loi est bénéfique :

« [...] ces conventions présentent un intérêt surtout dans le domaine de ce que j'appellerais les investissements dans des "projets", quand le pays intéressé souhaite réaliser un important projet d'ingénierie ou de télécommunications dans le cadre duquel des entreprises canadiennes, seules ou le plus souvent en tant que membres d'un consortium d'entreprises d'autres pays, cherchent à soumissionner en vue d'obtenir des contrats. Les conventions conclues avec la Pologne [...] ont de l'importance parce qu'elles permettent à des Canadiens d'entrer en lice pour obtenir des contrats, étant donné que ces pays veulent instamment obtenir la technologie et l'expertise occidentale. » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères 1989 : 2 : 9 – 2 : 10)

Certes, le Canada souhaite profiter des investissements faits dans le cadre de la reconstruction des pays d'Europe centrale et de l'Est, mais ces accords permettront également à la Pologne d'obtenir des investissements privés, du savoir-faire et des technologies qui lui étaient alors impossibles d'avoir, ce qui l'aidera dans la libéralisation de son économie.

Le deuxième jalon est analysé le 20 janvier 1991. Le Comité sénatorial permanent doit alors étudier un projet de loi afin de permettre au Canada de participer à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Cette nouvelle banque vise à donner accès aux États d'Europe centrale et orientale à des fonds pour libéraliser l'économie du pays, promouvoir le secteur privé, mais également faire progresser les réformes démocratiques. Le Canada souhaitait d'ailleurs que seuls les pays sérieux dans les réformes puissent avoir accès aux fonds de cette banque. Pour ce faire, un examen annuel sera réalisé sur ces États afin de pouvoir surveiller l'avancement des réformes. Cela démontre la volonté du gouvernement canadien de promouvoir les valeurs démocratiques et libérales et d'utiliser la conditionnalité des aides financières comme carotte dans l'avancement de ses réformes. Ce n'est donc pas seulement l'appât du gain économique qui motive le Canada, mais également la promotion de valeurs (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères 1991, 35 : 6 – 35 : 8).

Finalement, le troisième jalon de cette politique fut expliqué lors d'une séance d'étude du projet de loi C-93 modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, le 26 mars 1991. Lors de cette analyse, le fonctionnaire du ministère des Finances, David A. Dodge,

explique que le Canada et ses alliés ont allégé la dette de la Pologne afin de lui donner de l'oxygène et du temps. Du temps pour quoi ? Pour travailler avec le FMI à un plan de restructuration permettant à la Pologne de rembourser ses créanciers, notamment le Canada, et continuer son développement vers une économie libéralisée (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères 1991, 37 : 6).

Il est donc clair, par ces trois exemples, que le Canada était déjà très engagé auprès de la Pologne afin de l'aider à marcher vers le monde occidental, et ce, bien avant l'élargissement de l'OTAN.

4.1.2 La marche vers l'élargissement de l'OTAN

Comme il fut expliqué plus tôt, il est important de mentionner qu'il y avait une différence marquée entre l'opinion du gouvernement libéral de Jean Chrétien quant à l'élargissement et l'opinion des sénateurs du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. En fait, on pourrait même affirmer qu'il y avait une opposition venant du monde intellectuel aux phases d'élargissement qui s'est traduite par des éditoriaux dans les plus grands quotidiens du pays (Donneur et Bourgeois 1999, 120-123) et plusieurs témoignages contre l'élargissement devant le Comité sénatorial permanent. Dans le rapport *L'intégration européenne : son importance pour le Canada* de 1996, les sénateurs du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères semblent prioriser une adhésion à l'Union européenne pour les États d'Europe centrale et orientale. Ils dressent la liste des avancements que ces différents États font dans le but de rejoindre l'Union européenne ainsi que la liste des États ayant déjà établi un dialogue avec le marché commun par rapport à leur volonté de s'y joindre. Les sénateurs rappellent que l'adhésion à cette institution ne semble pas porter préjudice ou menacer la Russie, contrairement à l'OTAN. « On a dit au Comité que, en plus de hausser le niveau de vie, leur adhésion à l'UE contribuerait à enraciner les réformes démocratiques et économiques dans les anciens pays communistes [...] ». (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, juillet 1996) Pour les sénateurs, si ce sont ces réformes qui priment, c'est de l'Union européenne qu'ils ont besoin et non pas de l'OTAN. Ils rejoignent ainsi le discours de plusieurs critiques de l'OTAN qui affirment que ce n'est pas une institution permettant le développement démocratique et le libéralisme économique contrairement à l'Union européenne (Brown 1995, 38). Les sénateurs se demandent même s'il est nécessaire d'intégrer cette

partie de l'Europe à l'OTAN. Si en joignant l'UE, ceux-ci rejoignent le potentiel « pilier sécuritaire européen », qui est alors en discussion, pourquoi auraient-ils besoin de l'OTAN ? Cependant, dans le rapport, il est également indiqué que lors de leur rencontre avec des responsables polonais, ceux-ci leur ont mentionné prioriser l'adhésion de leur pays à l'OTAN plutôt qu'à l'UE. En effet, ils considèrent cette adhésion comme une potentielle police d'assurance contre le retour à moyen terme d'une Russie expansionniste et savent que l'élargissement de l'Union européenne n'aura pas lieu prochainement. C'est d'ailleurs ce que leur avait dit Philippe Moreau Defarges en novembre 1989, lors de sa venue au Sénat. L'Union européenne ne peut pas accélérer l'adhésion de pays ayant des institutions politiques et une santé économique qui ne correspondent pas encore aux normes de l'Union européenne (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères 1989, 12 : 27). Dans le rapport de 1996, on apprend également que le gouvernement Chrétien « a indiqué la position du Canada à ce sujet [l'élargissement], à savoir que les pays qui adoptent des réformes en vue d'instituer un régime démocratique et l'économie de marché devraient devenir membre à part entière de l'Alliance » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, juillet 1996). Le gouvernement Chrétien pense donc qu'il n'est pas contradictoire que d'encourager les réformes tout en joignant l'OTAN et que tout pays européen dans cette voie devrait avoir une chance de rejoindre l'Alliance. Ce qui démontre deux visions assez différentes quant à l'OTAN. D'un côté, le gouvernement qui semble la voir sous un angle politique et économique et un Sénat qui la considère uniquement sous son angle militaire et stratégique. Le comité, de son côté, met l'accent sur la nécessité de procéder à une analyse approfondie de chaque État candidat en conservant toujours en tête les intérêts que l'Alliance et le Canada auraient à accepter ces États. De plus, les sénateurs souhaitent que les États membres actuels prennent davantage en considération les inquiétudes de la Russie et que l'on poursuive le dialogue avec celle-ci. Les membres du Comité sénatorial sont plutôt réticents aux élargissements, mais ne s'y opposent pas frontalement (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, juillet 1996).

Ces inquiétudes face à la réaction de la Russie, elles seront répétées lors d'une séance conjointe, le 20 mars 1997, des comités homologues du Sénat et de la Chambre des Communes. Les deux comités recevaient alors le ministre des Affaires étrangères du

Canada, l'honorable Lloyd Axworthy. Le ministre a présenté la position canadienne vis-à-vis les élargissements qui auront lieu lors du Sommet de Madrid, plus tard la même année :

« Je vous signale pour votre gouverne que le premier ministre a déclaré sans ambages à plusieurs reprises que nous continuerons à prôner une forte expansion de l'OTAN et qu'il faudrait envisager la candidature d'un minimum d'environ six pays qui pourraient devenir membre de l'Alliance dans un premier temps ». (Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, 20 mars 1997)⁴

Le ministre réitère donc le fait que le gouvernement canadien considère les critères de l'étude sur l'élargissement de 1995 comme étant ce qui doit guider le choix des membres de l'OTAN et que toute candidature qui remplit celles-ci doit être considérée équitablement. Dans les six pays qui sont mentionnés par le ministre, il y a les trois qui adhéreront en 1999, en plus, de la Slovénie, la Roumanie et la Slovaquie. Tant les députés que les sénateurs vont alors poser des questions au ministre qui, dans la majorité des cas, concernent des craintes liées aux impacts que l'élargissement pourrait avoir sur la Russie. Alors que le gouvernement canadien semble vouloir aller fortement vers un élargissement, les parlementaires des deux chambres semblent plus prudents. En effet, que ce soient les députés bloquistes, du Reform Party ou bien les sénateurs libéraux, tous semblent se poser des questions quant à la nécessité d'aller aussi vite avec l'élargissement. Le ministre, en réponse à une question du député Keith Martin (Esquimalt- Juan de Fuca, Réf.), rappelle que l'article 2, plutôt inopérant depuis 1949, pourrait être utilisé afin de collaborer plus ardemment dans les domaines sociaux et économiques qui permettent, eux aussi, d'augmenter le sentiment de sécurité. Le président du comité sénatorial, John Stewart (Libéral, NS) rappelle que dans le rapport *L'intégration européenne : son importance pour le Canada* de 1996, les sénateurs invitaient le gouvernement à chercher à bâtir une architecture sécuritaire européenne en collaboration avec la Russie et tous les États d'Europe afin d'éviter le scénario des deux guerres mondiales ou de la Guerre froide. Le ministre Axworthy, de son côté, affirme que les démocraties naissantes se doivent d'être protégées de l'instabilité qui a frappé cette région pendant des décennies. Pour cela, il pense

⁴ Le document n'était disponible que sur le site de la Chambre des Communes et non pas sur celui du Sénat, pourtant, c'est bien une séance conjointe des deux comités homologues.

que l'alliance transatlantique est le remède et qu'elle doit urgemment venir stabiliser ces pays :

« Nous nous sommes engagés à les aider à s'intégrer à la communauté internationale et à essayer de rebâtir la zone des plaines centrales d'Europe où l'incertitude régnait depuis des siècles, voire des millénaires. C'est une des raisons pour lesquelles j'estime que l'engagement nord-américain [...] constitue un élément absolument essentiel et important. » (Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, 20 mars 1997)

Lors d'une séance l'année suivante, la vision du gouvernement sera réitérée par Ralph Lysyshyn, représentant du ministère des Affaires étrangères, qui affirme que :

« les pressions pour commencer à élargir l'alliance étaient venues au début des Etats-Unis, de pays candidats et de certains pays européens qui estimaient que le fait d'adhérer tôt à l'OTAN contribuerait à stabiliser les pays qui se préparaient à entrer dans l'Union européenne. Le Canada faisait également partie des pays en faveur de l'élargissement de l'OTAN [...] Très tôt, on semble s'être entendu de façon informelle pour reconnaître que la Pologne, la Hongrie et la République tchèque réunissaient les conditions voulues pour devenir membre rapidement. » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 13 mai 1998)

Si l'objectif était de préparer les États membres à intégrer l'Union européenne par l'adhésion à l'OTAN et l'obligation pour ces États d'avoir progresser sur la voie des réformes démocratiques et libérales, comme le mentionne M. Lysyshyn, cela démontre que le Canada et plusieurs autres États membres voyaient l'OTAN comme un stabilisateur aidant les pays à se concentrer sur la poursuite des réformes.

4.1.3 Réflexions post-élargissement

Lors d'une deuxième séance conjointe, en 1999, pour aborder le sujet du désarmement nucléaire, on voit une fracture se tracer entre les sénateurs du comité et les députés du comité homologue. Lors de la période de questions de la séance, le sénateur Grafstein pointe du doigt le fait que le gouvernement et le comité de la Chambre des Communes se sont alliés dans l'élargissement de l'OTAN, alors que le Sénat avait des doutes. Il invite alors les intervenants américains à exposer leur point de vue sur la question. Le général Lee Butler et l'ancien Secrétaire à la Défense Robert McNamara expriment alors leurs oppositions respectives à l'élargissement de l'OTAN. Le président du comité sénatorial affirme alors : « Je prends bonne note de vos propos au sujet de l'expansion de l'OTAN. Votre conclusion s'apparente à celle du Comité des affaires étrangères du Sénat.

Vos observations sont encourageantes pour nous.» Non seulement la sénatrice Raynell Andreychuk (Conservateur, SK) se montre en désaccord avec ce qui est dit par ses collègues sénateurs, mais le président du comité de la Chambre affirme à son tour : « Je vous laisse en disant que je regrette beaucoup que d'une certaine façon, au cours de la discussion, vous ayez encouragé les membres du comité sénatorial à croire qu'ils avaient raison au sujet de l'expansion de l'OTAN » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 10 mars 1999). Il n'y a pas une rupture, mais assurément une vision différente qui s'exprime ici entre les deux comités.

En 1999, le Comité sénatorial permanent du Sénat décida de lancer une étude sur l'impact, pour le Canada, des changements et des développements ayant cours à l'OTAN. Dans ces rencontres, on apprend le 4 mai 1999, de la part d'un représentant du ministère des Affaires étrangères, que le Canada a rendu disponibles 10 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser l'intégration des trois nouveaux pays dans l'Alliance, notamment sur le plan militaire (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 4 mai 1999). Cela démontre, encore une fois, l'engagement continu du Canada auprès de la Pologne afin de l'aider à se joindre aux institutions occidentales.

En résumé, le gouvernement du Canada a encouragé un large élargissement, incluant la Pologne en 1999 afin de stabiliser une région où les régimes démocratiques et libéraux étaient naissants. Cependant, le progrès devait être assez sérieux pour que les critères établis lors de l'étude sur l'élargissement de 1995 soient respectés. C'était le cas de la Pologne qui, après de multiples sacrifices, finit par intégrer le bloc occidental en 1999 avec l'appui du gouvernement canadien. Il est intéressant de voir que les sénateurs n'étaient pas partisans de cette solution par peur des réactions de la Russie, mais aussi en raison de leurs nombreux questionnements sur la nécessité de conserver l'OTAN après l'effondrement de son principal opposant.

4.2 Slovénie, une adhésion repoussée

4.2.1 Situation dans les Balkans

Le cas de la Slovénie ne s'est pas présenté de manière aussi claire que celui de la Pologne. De plus, il semble avoir beaucoup moins intéressé les sénateurs que la Pologne ou les pays baltes. Tout d'abord, avant 1991, la Slovénie faisait partie de la Yougoslavie, entité territoriale dont elle est devenue indépendante par référendum à la suite de la chute

du communisme (European Parliament s.d.). Cependant, les troubles dans les Balkans à la suite de l'effondrement de la Yougoslavie forcent l'ONU, l'OSCE et l'OTAN à intervenir dans la région. Le 12 mai 1992, au cours d'une séance sur l'étude des activités de maintien de la paix du Sous-comité sur la sécurité et la défense nationale (1992, 3 : 23), le nom de la Slovénie est pour la première fois mentionné. En effet, le Général MacInnis mentionne que le Canada a déployé 1200 soldats dans le nouvel État indépendant dans le cadre d'une mission de l'ONU afin de réduire les tensions dans l'ex-Yougoslavie. La Slovénie sert alors de point de déploiement des soldats canadiens pour toutes les zones de la mission onusienne. Cela démontre une volonté de collaboration avec le Canada et les institutions multilatérales ainsi qu'une certaine stabilité que semble ne pas avoir ses voisins dans les Balkans.

4.2.2 Première tentative d'adhésion

Lors de la précédente analyse du cas de la Pologne, une citation du ministre Axworthy⁵ rappelait que le gouvernement du Canada souhaitait que l'OTAN analyse la candidature d'au moins six pays à l'adhésion (Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, 20 mars 1997). L'un de ses six États était la Slovénie. En effet, la Slovénie semblait être un candidat naturel à l'adhésion pour plusieurs États membres à l'exception des États-Unis, comme le rappelle la citation de Lord Wallace mentionnée précédemment⁶ (Garden 2001, 86). Cette volonté de la part du Canada d'inclure la Slovénie dans l'OTAN, dès 1999, on la retrouve aussi dans le livre de Ronald D. Asmus qui affirme que le premier ministre Jean Chrétien était l'un des chefs de gouvernement qui souhaitaient voir un élargissement à cinq États lors du Sommet de Madrid (Asmus 2002, 242). Le ministre Axworthy avait expliqué, lors de la séance conjointe de 1997, que l'objectif du Canada était de profiter du renouveau démocratique à l'Est de l'Europe et leur ouverture face à l'Occident pour venir mettre en place un ordre plus stable et plus sécuritaire assuré par l'OTAN (Comité des affaires étrangères et du

⁵ « Je vous signale pour votre gouverne que le premier ministre a déclaré sans ambages à plusieurs reprises que nous continuerons à prôner une forte expansion de l'OTAN et qu'il faudrait envisager la candidature d'un minimum d'environ six pays qui pourraient devenir membre de l'Alliance dans un premier temps »

⁶ « C'est un secret bien connu que la majorité des membres de l'OTAN étaient en faveur d'inclure cinq membres à cette occasion dont la Slovénie et la Roumanie, qui aurait réglé le problème de la Hongrie dont le territoire est enclavé sans accès à l'eau [Traduction libre] »

commerce international de la Chambre des communes, 20 mars 1997). Malgré la volonté du Canada, le souhait des Américains de ne conserver que trois États lors de l'élargissement finit par remporter le consensus. Du côté américain, il y avait, certes, un argumentaire basé sur le fait qu'ils considéraient que les réformes en Slovénie n'étaient pas tout à fait complètes sur le plan militaire, et donc, que le pays n'était pas encore prêt à se joindre à l'OTAN (Asmus 2002, 217 ; Mattox 2001, 28). Il semble, cependant, que ce qui a le plus pesé dans la balance est le fait que l'administration américaine ne pensait pas être capable de faire ratifier l'adhésion de plus de trois États par le Sénat américain (Whiteneck 2001, 49; Garden 2001, 86).

4.2.3 Un appui constant

Malgré le refus essuyé par le pays à sa première tentative, le Canada décide de maintenir son appui à la Slovénie. Lors de son témoignage au Sénat, le 13 mai 1998, Ralph Lysyshyn, représentant du ministère des Affaires étrangères, rappelle que

« nous [le gouvernement du Canada] continuons à être en faveur d'une politique d'ouverture de l'OTAN à de nouveaux membres et avons toujours favorisé un élargissement encore plus grand ». En effet, le Canada continue de penser que la porte doit toujours rester ouverte à toute démocratie européenne qui remplit les critères de l'étude de 1995. Le fonctionnaire met l'accent sur le fait que « le Canada a pour objectif d'accueillir la Roumanie et la Slovénie au sein de l'alliance aussi rapidement que possible après le sommet de l'année prochaine [...] » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 13 mai 1998) C'est une position très forte en faveur de leur accession qui démontre que, pour le Canada, les critères de mise en place de réformes démocratiques, de libéralisation économique et de modernisation de l'armée sont sur la bonne voie pour ces États. Cependant, ce ne sont pas tous les alliés qui souhaitent entendre parler d'un prochain élargissement au Sommet de Washington en 1999 (Garden 2001, 87).

Le 26 mai 1999, l'ambassadrice et cheffe de la délégation de la Commission européenne au Canada, Mme Danièle Smadja, reçue par le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, affirme que la Slovénie fait partie des pays qui ont débuté leur négociation d'adhésion à l'Union européenne. Leurs réformes internes ont donc été jugées suffisamment avancées, au regard des critères plus sévères de l'UE, pour commencer les négociations. Ce qui démontre l'engagement sérieux du pays envers les réformes politiques

et économiques, malgré qu'il soit dans une région géopolitiquement difficile et instable (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 26 mai 1999). Deux intervenants viennent également expliquer les raisons pour lesquelles, sur le plan stratégique, la Slovénie serait un ajout plus simple à l'OTAN que les pays baltes, par exemple. Tout d'abord, il y a le journaliste Gwynne Dyer, qui vient témoigner le 9 juin 1999, et qui explique qu'un élargissement dans les Balkans serait moins problématique vis-à-vis la Russie puisque l'on ne se rapprocherait pas de sa frontière (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 9 juin 1999). L'autre témoignage allant dans un sens similaire c'est celui de Dal Herspring, professeur à l'Université du Kansas, qui vient affirmer que l'élargissement à la Slovénie serait simple. En effet, pas de problème de frontière ni avec la Russie ni avec ses voisins contrairement aux négociations qu'ont dues faire la Roumanie, la Hongrie et la Slovaquie (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 4 avril 2001).

La visibilité de la Slovénie dans le débat sur l'élargissement est réduite par plusieurs facteurs. Tout d'abord, son éloignement géographique de la Russie, mais également par la crise dans les Balkans qui continue de sévir. Le 1^{er} juin 1999, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères reçoit le major général Lewis Mackenzie. Le président John Stewart (Libéral, NS) lui demande si l'on pourra réellement réussir, un jour, à stabiliser les Balkans alors que ce fut une zone très souvent instable dans l'histoire. Le major général croit que oui :

« Il reste toute une génération d'ex-dirigeants communistes -- qui n'habitent pas tous la région de la Serbie -- et j'ai bon espoir que lorsqu'ils auront disparu, les habitants de l'ex-Yougoslavie, c'est-à-dire de la Croatie, de la Serbie et d'autres pays, décideront d'adhérer aux principes démocratiques. Je crois qu'ils le feront. Le dilemme pour l'Occident est d'essayer d'accélérer le processus de remplacement de ces personnes-là. » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 1^{er} juin 1999)

L'exemple d'un pays stable comme la Slovénie pouvant s'émanciper démocratiquement et avec une économie plus libérale au sein de l'Alliance, cela pourrait être un exemple pour la région des Balkans (Mattox 2001, 28).

Le 5 avril 2000, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères dévoile son rapport *La « nouvelle » OTAN et l'évolution du maintien de la paix : conséquences pour le*

Canada. C'est un rapport qui critique ardemment le processus ayant mené à la première phase d'élargissement ainsi que la direction de l'OTAN vers une autre extension de l'Alliance. Cependant, les sénateurs ne vont pas jusqu'à s'y opposer frontalement. Ils critiquent l'absence de consultations parlementaires et sénatoriales de la part du gouvernement avant de prendre leur décision de ratifier l'adhésion des trois premiers pays. Ils se posent des questions sur ce qu'ils considèrent comme un manque d'analyse des conséquences et des retombées du premier élargissement. Finalement, ils exigent qu'il y ait un débat plus large au Canada sur toute autre phase d'élargissement (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, avril 2000). Il y a vraiment une dichotomie entre ce que pense le Comité sénatorial responsable de ces questions et le gouvernement canadien. Le premier semble soucieux de ménager la Russie, l'autre semble vouloir profiter de la situation pour faire avancer les valeurs occidentales en Europe, objectif de la politique otanienne, et ce sans exprimer d'animosité envers la Russie.

4.2.4 Une deuxième chance

Le 11 juin 2001, le comité reçoit le nouveau ministre des Affaires étrangères, l'honorable John Manley. Ce dernier est plus évasif sur les États que le Canada appuiera par rapport à l'élargissement. Il répète le discours sur les critères que les pays doivent remplir et que chaque État candidat sera évalué en fonction de ceux-ci. En réponse à la sénatrice Andreychuk (Conservateur, SK), qui lui rappelle que le Canada avait clairement identifié des États qu'il appuierait lors d'une prochaine phase d'élargissement, nommément la Slovénie et la Roumanie, le ministre répond que rien n'est décidé pour le moment. Les appuis de la dernière phase d'élargissement pourraient changer. Cependant, la position du ministre semble être ici utilisée pour encourager les États à ne pas s'asseoir sur la certitude qu'ils entreront dans l'OTAN et donc de continuer les démonstrations de bonne foi et les réformes :

« Nous avons dit à chacun des interlocuteurs, et j'en ai rencontré plusieurs quand je suis allé à Budapest, qu'ils devaient continuer de s'occuper activement de leur adhésion et que c'était le moment d'agir. Je pense que nous allons tous attendre l'approche du sommet de Prague avant de nous prononcer. » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 11 juin 2001)

Un autre indice qui permet de croire que cette ambiguïté, exprimée par le ministre, est due à une volonté de maintenir la pression est la déclaration d'une fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères devant le Comité sénatorial permanent de la Sécurité

nationale et de la Défense, le 28 janvier 2002. Mme Jill Sinclair exprime alors l'appui très important du Canada à la phase d'élargissement de l'OTAN qui aura lieu plus tard la même année, avec l'invitation aux États choisis. Elle explique qu'au dernier sommet de l'OTAN à Washington, le Canada a appuyé le lancement des Plans d'action pour l'adhésion (MAP) permettant de donner une feuille de route sur les réformes à mettre en place pour les États voulant se joindre à l'OTAN. Mme Sinclair affirme que : « notre premier ministre a dit plusieurs fois que l'expansion de l'OTAN est à ses yeux la meilleure façon d'étendre la zone de stabilité et de sécurité en Europe » (Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense, 28 janvier 2002). Le gouvernement du Canada souhaite donc toujours conserver la porte de l'Alliance bien ouverte pour une prochaine phase d'élargissement. Cependant, ils veulent aussi voir les États avancer dans leurs réformes d'où l'appui à ces plans d'adhésion. Le sénateur Joseph Day (Libéral, NB) lui demande, après la lecture des Plans d'action pour l'adhésion, s'il n'y a pas un changement dans la nature de l'OTAN passant d'une alliance militaire vers une institution plus politique. Mme Sinclair répond à cette question qu'il n'y a pas de changement. En effet, pour l'Alliance et surtout pour le Canada, l'OTAN n'est pas qu'une alliance militaire, grâce à l'article 2 :

« Tout en reconnaissant qu'une défense collective revêt une importance cruciale étant donné que nous avons un ennemi commun au moment où l'OTAN a été créée, en fait la meilleure défense contre n'importe quel ennemi repose sur l'existence de démocraties solides et vigoureuses œuvrant dans un espace sécuritaire transatlantique commun. Avec la transition en Europe, le Plan d'action pour l'adhésion a été conçu pour assurer l'avènement de cette communauté de gouvernements capables de se défendre et de défendre les valeurs communes de la démocratie et du libre marché » (Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense, 28 janvier 2002).

Mme Sinclair vient mettre l'emphasis sur la raison pour laquelle le Canada défend la première ainsi que la deuxième phase d'élargissement. On souhaite la concrétisation de cette communauté de valeur, si chère aux négociateurs canadiens du Traité de l'Atlantique Nord, en aidant les États candidats à avancer dans leurs réformes et en les sécurisant dans l'OTAN.

Bien que plusieurs sénateurs aient démontré à de multiples reprises leur inconfort ou opposition avec l'élargissement au sein du comité et que certains témoins soient venus les conforter dans cette opposition, le gouvernement a continué à viser les mêmes objectifs

concernant l'OTAN. En effet, en 2004, la Slovaquie joignit officiellement l'OTAN. Sa situation, bien que moins sensible historiquement que celle de la Pologne et moins tendue géopolitiquement que celle des pays baltes, était quand même importante pour l'Alliance. L'expansion vers le sud, grâce à l'adhésion de la Slovaquie, vint équilibrer l'alliance en Europe et ouvrir la porte à l'intégration de tous les autres pays des Balkans.

4.3 Pays baltes, aux portes de la Russie

Dans le cas des pays baltes, c'est un mélange d'insécurité géopolitique et d'incompréhension de l'histoire de la Lituanie, de la Lettonie et de l'Estonie qui ont orienté les travaux des sénateurs canadiens. À leur défense, il faut prendre en compte que ces trois pays n'étaient pas des États satellites de l'URSS comme la Pologne, mais plutôt des républiques occupées par l'URSS. Les débats les entourant ont semblé beaucoup plus compliqués, certes pour les sénateurs, mais également pour le gouvernement canadien.

4.3.1 Une découverte des pays baltes

C'est dans le cadre des travaux cherchant à comprendre ce qui se passait en URSS et de l'autre côté du Rideau de fer que le Comité spécial sur la défense nationale aborda pour la première fois, le 18 avril 1989, le sujet des pays baltes. Un expert académique, Timothy Colton, et un représentant du ministère des Affaires extérieures, Robert Poetschke, viennent expliquer les changements politiques et économiques qui se déroulent en URSS. Les deux intervenants en viennent à parler de la montée du nationalisme que l'on peut constater dans les républiques baltes. La liberté d'expression étant maintenant tolérée par le régime communiste, les groupes nationalistes de ces républiques font valoir leurs revendications vers plus d'autonomie vis-à-vis Moscou. Ils le font parfois violemment et avec un discours qui peut se rapprocher de l'extrémisme dans certains cas, comme ceux appelant à l'expulsion des russophones de leur territoire :

« Je ne vois pas de meilleurs exemples que celui des trois républiques baltes. Des gens qui il y a trois ans seulement — pas cinq ans, mais trois ans, lorsque Gorbatchev était déjà au pouvoir — n'auraient pas même osé coucher ces réflexions sur le papier font maintenant campagne avec une plateforme électorale où ils réclament en fait la sécession d'avec l'Union soviétique » (Comité spécial sur la défense nationale 1989, 1 : 27)

Cette affirmation de M. Colton permet de comprendre la force et la détermination de ces nations à exister en dehors du joug soviétique. Cependant, on comprend, dans leur exposé, que la question des populations russophones habitant dans les pays baltes est un

enjeu sensible pour Moscou. Les républiques baltiques ne pourraient pas expulser ces populations sans conséquence venant de Moscou (Comité spécial sur la défense nationale 1989, 1 : 30).

Le 22 mai 1990, c'est au sein du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères que l'on étudie ce qui se passe en URSS et que l'on finit par aborder la situation dans les républiques baltiques. Le sénateur Peter Stollery (Libéral, ONT) semble mal comprendre la différence entre la Lituanie et la Pologne ainsi que la volonté des États baltes à devenir des États indépendants. Il affirme « il me semble que les républiques baltes ont été des républiques pendant environ 20 ans, au cours des 700 dernières années. Je crois savoir que Vilnius était en fait une ville polonaise. Ce n'était pas la capitale de la Lituanie » (Conseil permanent des Affaires étrangères 1990, 28 : 26). Peter Solomon, professeur à l'université de Toronto, qui est l'intervenant invité, tente de distinguer l'histoire de la région en affirmant que la Lituanie a déjà englobé la Pologne et que l'histoire a fait évoluer activement les frontières de cette région dans les derniers siècles. M. Solomon pense que les républiques baltes deviendront indépendantes très prochainement et il semble miser sur la Lituanie comme candidate la plus en avancée vers sa souveraineté (Conseil permanent des Affaires étrangères 1990, 28 : 24 – 28 : 27).

4.3.2 Une entrée dans le monde occidental

Dans le rapport *L'intégration européenne : son importance pour le Canada* de 1996, le comité sénatorial mentionne que les trois républiques baltes ont entrepris des démarches afin de se joindre à l'Union européenne en concluant notamment un accord permettant d'engager la discussion politique et d'ouvrir tranquillement leur économie vers l'Union européenne. Pas de surprise de la part des sénateurs, tout comme pour la Pologne et la Slovaquie, le comité sénatorial semble prioriser la candidature à l'Union européenne à celle de l'OTAN pour les pays baltes. On rapporte, cependant, une déclaration faite par le président de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, Karsten D. Voigt, affirmant que les États baltes ne sont pas prêts à entrer dans l'UE ni dans l'OTAN. Ils ont encore trop de travail à faire : « l'adhésion à l'UE des petits pays, comme les pays baltes, devrait être subventionnée parce qu'on ne peut pas encore les laisser se joindre à l'OTAN » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, juillet 1996).

Pour le Canada, il est exclu que les pays baltes puissent intégrer l'OTAN dès 1999. En fait, lors de la séance conjointe de mars 1997, le ministre Axworthy affirme qu'il faut un partenariat avec la Russie, l'Ukraine et avec... les pays baltes afin qu'ils ne se sentent pas exclus dans le processus. En effet, on veut rassurer ces cinq États concernant leurs différentes inquiétudes quant à l'élargissement de l'OTAN, pour la Russie, ou l'absence d'élargissement à leur État, dans le cas de l'Ukraine et les pays baltes. On ne veut pas qu'ils sentent qu'un nouveau rideau de fer se soit installé à leurs frontières. « La nécessité de tenir compte des appréhensions de la Russie, de l'Ukraine et des pays baltes a engendré un certain nombre d'initiatives nouvelles » (Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, 20 mars 1997). Cela démontre que pour l'élargissement de 1999, soit le Canada ne veut pas prendre la décision politique d'appuyer les États baltes dans le processus d'adhésion ou bien il considère que les pays baltes ne remplissent pas les critères d'intégration dans l'organisation transatlantique. Ce qui est surprenant face à cette position du ministre Axworthy c'est que Donneur et Bourgeois (1999) ont affirmé, dans leur chapitre du livre *The Future of NATO*, que le ministre André Ouellet avait appuyé l'entrée de la Lettonie dans l'OTAN en 1995. En effet, après la publication de l'Étude sur l'élargissement, l'honorable André Ouellet aurait « came out firmly in favour of the inclusion of Latvia in the Atlantic Alliance, citing Latvia's efforts in the PfP and its desire to help create a climate of stability in Europe » (1999, 127). Cette information est difficilement confirmable par les archives du Sénat puisque le document sur les années 1994-1995 n'a pas pu m'être communiqué à temps par le Sénat canadien. Cependant, les archives subséquentes semblent démontrer une prise de position inverse face aux pays baltes.

Le gouvernement du Canada ne semble pas avoir eu la même sensibilité que les Américains concernant le message à envoyer à ces États après la décision de 1997. En effet, au chapitre trois, l'on voyait que l'administration américaine voulait une mention de ces États dans le communiqué final de Madrid. La seule chose qui a fuité quant à la position canadienne sur les pays baltes, ce sont les commentaires de Jean Chrétien mentionnés dans le chapitre précédent⁷. Durant cette même audition conjointe des deux comités en 1997,

⁷ Take the quarrel over whether to admit the Baltic states. That has nothing to do with world security. It's because Chicago, Mayor [Richard] Daley controls lots of votes for [Democratic] nomination »

mais un peu plus tard en journée, des spécialistes sont invités à commenter le prochain élargissement de l'OTAN. Tant Arel Braun, professeur à l'Université de Toronto, que le Colonel à la retraite Alain Pellerin, semblent penser que le fait d'élargir l'OTAN crée un risque sécuritaire pour les pays baltes qui pourraient subir les conséquences d'une Russie revancharde ou qui pourraient tout simplement se sentir abandonnés par les nouvelles frontières de l'Europe transatlantique (Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes, 20 mars 1997). Cependant, ces petits États continuent de montrer leur détermination en faisant des réformes et des sacrifices importants afin de se conformer aux exigences des différentes institutions occidentales.

4.3.3 Épineuse question baltique

Le 13 mai 1998, Ralph Lysyshyn est reçu par le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. Dans la section sur la Slovénie, il était clair, durant son témoignage, que le Canada appuierait la Roumanie et la Slovénie. Il rappelait l'appui du Canada à un large élargissement. Cependant, en ce qui a trait aux pays baltes, il explique aux sénateurs que ce sont les pays nordiques de l'Europe et les Américains qui ont insisté pour obtenir une mention de ceux-ci dans le communiqué final, et ce, même si personne n'avait appuyé leur intégration. Donc, une année après les premières invitations à l'élargissement, le Canada semble encore très tiède à l'idée de voir ces trois républiques intégrer l'alliance atlantique. En effet, Lysyshyn est évasif sur la question :

« Mais d'autres pays également ont leurs défenseurs, les pays baltes notamment. Plusieurs membres de l'alliance ont indiqué qu'ils aimeraient bien éviter un second tour d'élargissement qui n'inclurait pas les pays baltes, et il nous faudra donc examiner la question. Il faudra en discuter davantage » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 13 mai 1998).

Ce commentaire de Ralph Lysyshyn démontre une certaine prudence, alors que dans les deux premiers cas étudiés, le Canada appuie fortement la Pologne et la Slovénie. Dans le dossier des pays baltes, il semble y avoir une hésitation des autorités canadiennes.

La position canadienne, au courant de l'année 1999, ne semble pas évoluée sur la question, mais le gouvernement n'explique pas, non plus, les raisons de cette prudence. En revanche, plusieurs intervenants venant témoigner au Sénat affirment qu'en élargissant l'alliance transatlantique aux pays baltes, on viendrait installer l'OTAN aux frontières de la Russie et probablement nuire aux réformes en cours à Moscou (Comité sénatorial

permanent des Affaires étrangères, 11 mai 1999 ; 12 mai 1999 ; 1^{er} juin 1999). Une adhésion des pays baltes viendrait également complètement entourer l'enclave de Kaliningrad par l'alliance atlantique, ce qui serait un enjeu sensible et stratégiquement délicat pour la Russie.

Le manque de soutien de plusieurs intervenants à l'adhésion à l'OTAN ne veut pas dire qu'ils ne tentent pas de proposer des solutions permettant de réassurer ces trois pays ainsi que la Russie face à l'OTAN. Par exemple, le journaliste, Gwynne Dyer, pense que les États baltes doivent rester, avec la Biélorussie, une zone tampon entre l'Occident et la Russie (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 9 juin 1999). Pour Albert Legault, professeur à l'Université Laval : « les États baltes sont peut-être plus stables qu'on le pense en général. [...] je dirais dans les pays nordiques, et surtout dans les États baltes, on semble privilégier davantage l'établissement d'une zone de coopération à l'adhésion à l'OTAN » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 26 octobre 1999). Petit aparté, dans les recherches effectuées pour ce travail, aucun document trouvé n'atteste du fait que les pays baltes ne cherchaient pas à se joindre à l'OTAN et obtenir les fameuses garanties de sécurité américaine.

Il semble y avoir beaucoup moins de dichotomie entre la vision du Sénat et du gouvernement canadien sur les États baltes. En effet, ni les membres du gouvernement ni aucun représentant n'ont fait de déclarations en faveur des États baltes dans les procès-verbaux des comités.

L'administration américaine, en revanche, semble beaucoup plus claire dans ses intentions vis-à-vis ces pays. Le 28 mars 2001, la professeure de Carleton University, Amy Knight, expliquait pourquoi elle considérait que l'administration Bush errait quant à leurs politiques étrangères concernant la Russie. Elle leur reprochait notamment de vouloir élargir l'OTAN aux États baltes (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 28 mars 2001). Que serait la réponse du Canada face à cette volonté de l'administration américaine ?

4.3.4 Changement de cap et appui du Canada

Dans le cas de la Slovénie, tout comme dans le cas des États baltiques, ces pays ont eu accès à un Plan d'action pour l'adhésion. Jill Sinclair, fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères, explique donc, comme mentionné dans le cas de la Slovénie, les

bienfaits de ces plans afin d'aider les États à se rapprocher des critères de l'OTAN. Les pays baltes font partie des neuf États qui sont en lice pour une potentielle intégration, que le Canada va étudier d'ici le Sommet de Prague (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 28 janvier 2002). C'est une petite avancée pour le dossier des pays baltes qui ne semblaient pas avoir beaucoup d'attention de la partie canadienne jusqu'à ce moment-là. En effet, le gouvernement canadien ne ferme plus systématiquement la porte et prendra le temps d'étudier leur candidature. Une des explications pour le changement de vision du gouvernement canadien, ce sont les conséquences découlant du 11 septembre 2001. En effet, à la suite des attentats à New York, les relations entre l'Occident et la Russie vont se détendre. D'ailleurs, dans un rapport élaboré par le Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense, *L'État de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, en février 2002, il est écrit que :

« Le Président Poutine et ses principaux conseillers ne s'objectent plus à l'élargissement de l'OTAN, estimant qu'il est inéluctable et qu'il ne pose pas de menace à la sécurité de la Russie. D'ailleurs, les relations que la Russie entretient avec les trois premiers nouveaux membres de l'OTAN, soit la Pologne, la Hongrie et la République tchèque, ne cessent de s'améliorer depuis leur admission. » (Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense, février 2002, 74)

Ce Comité va alors prendre une position en appui au processus d'élargissement et en harmonie avec la politique du gouvernement canadien. Il reconnaît que « c'est une mesure appropriée qui devrait contribuer au maintien de la stabilité et de la sécurité dans le monde ». Bien sûr, ils soulèveront quelques inquiétudes par rapport à l'impact sur la cohésion de l'OTAN si l'Alliance ouvre ses portes aux neuf États candidats. Cependant, c'est la première fois qu'un comité sénatorial est aussi clair dans son appui à l'élargissement de l'OTAN (Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense, février 2002, 112). Dans un rapport, également de 2002, *Le Canada, la Russie et l'Ukraine : établir de nouvelles relations*, le très réticent Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères affirme que la Russie ne semble plus s'opposer au principe d'un élargissement de l'OTAN aux républiques baltiques depuis les attentats du 11 septembre 2001 (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, juin 2002).

Ce qui semble avoir réussi à convaincre le gouvernement du Canada de donner son feu vert à l'élargissement aux États baltes, c'est le contexte post-11 septembre et le

réchauffement des relations avec la Russie. Certes, l'élargissement aux États baltes revêt le même objectif que les autres, mais on semblait beaucoup moins pressé de les accepter jusque dans les années 2001-2002. Cependant, la volonté américaine pesant lourd dans l'Alliance, elle aurait probablement convaincu à elle seule le Canada de ratifier ces adhésions. D'ailleurs, le Canada fut le premier pays à ratifier l'adhésion de ces trois États en 2004.

4.4 Enjeux stratégique-militaires et intérêt national

Dans les trois différents cas d'étude, il fut question des doutes des sénateurs vis-à-vis l'alliance et l'élargissement de celle-ci. Ces doutes étaient alimentés par des enjeux stratégiques tant pour le Canada que pour l'OTAN ainsi que par la défense des intérêts, surtout commerciaux, du Canada. Il semblait important de relater ces points de vue de manière synthétique afin de comprendre la différence de vision entre le gouvernement et les sénateurs.

4.4.1 Désengagement du Canada en Europe

Tout d'abord, les sénateurs ont exprimé des doutes face aux choix budgétaires du gouvernement canadien quant aux forces armées. En effet, le 16 mai 1989, le Comité spécial du Sénat sur la défense nationale (1989, 3 : 18 – 3 : 20) reçoit le Lieutenant général John de Chastelain afin d'expliquer aux sénateurs les conséquences des coupes budgétaires sur la défense nationale. Les membres de la Chambre haute semblent surpris d'apprendre l'ampleur des coupures dans les acquisitions et l'approvisionnement qui toucheront les troupes sur le sol européen. Des projets qui, selon certains sénateurs, leur avaient été présentés comme éminents durant leur visite en sol européen. C'est dans un contexte de pression de plus en plus forte pour le retrait des troupes canadiennes en Europe, ainsi que d'efforts budgétaires importants, que le Comité spécial publiera son rapport le 31 octobre 1989. Le rapport *Les forces terrestres du Canada* comportera une recommandation stratégique importante : « Le Comité exprime l'avis qu'en cette période de transition possible à l'égard de l'équilibre des armements stratégiques et conventionnels en Europe, il ne faut d'aucune façon réduire les effectifs des troupes canadiennes. » (Comité spécial du Sénat sur la défense nationale, 1989 : 4 : 166) Il est donc clair que les sénateurs considèrent comme étant une erreur stratégique importante du Canada le fait de retirer les troupes en Europe. Lors d'une séance du 9 juin 1992 du Sous-comité sur la sécurité et la

défense nationale (1992, 6 : 14), le professeur de l'Université Carleton, Harald Von Riekhoff, va dans le même sens que les sénateurs en affirmant que le retrait total des troupes en Europe a même fâché les alliés européens. Le professeur explique aux sénateurs que le recentrage des dépenses militaires canadiennes vers les missions de maintien de la paix n'aide pas la réputation du Canada auprès de ses alliés. Ceux-ci ne considèrent pas que cela fait partie d'une contribution à l'Alliance, et ce, même si les missions sont à Chypre ou en ex-Yougoslavie. La fermeture de la base militaire canadienne de Lahr en Allemagne a également fait partie des discussions en 1992 au sein du Sous-comité sur la sécurité et la défense nationale. Les sénateurs tentent de comprendre si la décision de la fermer n'est pas précipitée et si elle ne peut pas être utile pour approvisionner les troupes de maintien de la paix. Le gouvernement du Canada semble convaincu qu'elle n'est plus nécessaire dans le contexte mondial post-Guerre froide, comme l'affirme l'honorable Marcel Masse :

« Nous étions dans des activités de maintien de la paix avant que Lahr existe. Nous serons probablement dans des activités de maintien de la paix après que Lahr n'existe plus. Donc, la base Lahr n'existe pas, n'a pas été conçue et n'a pas été pensée pour être un endroit de distribution pour répondre à nos besoins. » (1992, 9 : 59)

Cet enjeu, bien que sans rapport direct avec l'élargissement, démontre quand même que l'intérêt du gouvernement canadien dans l'OTAN se trouve dans son aspect politique et économique, puisque sur l'enjeu militaire, c'est l'austérité budgétaire qui prime. De plus, il devient difficile de justifier le rôle d'une OTAN stabilisatrice des États d'Europe centrale et orientale aux sénateurs quand l'État canadien réduit ses forces en Europe.

4.4.2 Des élargissements stratégiques ?

Les sénateurs ont également émis des bémols, au cours de leurs discussions, sur la nécessité de l'élargissement, sur la potentielle désorganisation des procédures internes de l'Alliance ainsi que les dommages à la relation avec la Russie. En juillet 1996, les sénateurs du Comité sénatorial permanent publient un rapport *L'intégration européenne : son importance pour le Canada*. Dans ce rapport, ils font part de propositions qui trahissent leurs inquiétudes quant à l'élargissement de l'OTAN. Tout d'abord, ils demandent que le gouvernement fasse une analyse de chaque candidature afin de déterminer si son entrée favorisera les intérêts du Canada. On semble craindre que le Canada prenne une position

de principe face à l'élargissement plutôt que réellement prendre en compte les intérêts stratégiques nationaux du pays. La dix-septième proposition du rapport vise également à demander à l'OTAN de « ne pas laisser l'élargissement de l'organisation compromettre sa capacité de décision » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, juillet 1996). Finalement, dans le rapport, les sénateurs se posent des questions quant au potentiel conflit entre les intérêts du Canada et la tentative d'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune dans l'Union européenne. Ils se demandent s'il est nécessaire de faire intégrer à l'OTAN les États qui entreront dans l'UE si, de toute façon, ils rejoignent l'UEO. Ces bémols et la mise en garde du Comité sénatorial démontrent qu'un doute persiste chez les sénateurs sur le fait que l'élargissement de l'OTAN soit réellement dans l'intérêt stratégique de ses membres.

Un autre aspect des inquiétudes, tant des députés que des sénateurs, fut exprimé de manière plus flagrante lors de la séance conjointe du 20 mars 1997. Comme il fut mentionné plus tôt dans le chapitre, les sénateurs et les députés vont alors poser des questions au ministre Axworthy portant essentiellement sur les conséquences d'un élargissement de l'OTAN sur les relations avec, la nouvellement démocratique, Russie. Le sénateur Grafstein exprime clairement cette inquiétude vis-à-vis la Russie (Libéral, ONT) : « Voilà que se présente, pour la troisième fois au cours de ce siècle, l'occasion d'édifier, comme vous l'avez dit si bien, une architecture suprême visant à rapprocher la Russie et l'Europe d'une façon ou d'une autre. Et pourtant, nous sommes apparemment en train d'instaurer un principe qui pousse la Russie dans une autre direction. Que fera par exemple la Russie si l'idée de l'expansion la met mal à l'aise et ne lui plaît pas ? Est-ce qu'elle restera tranquille ? Non, elle se rapprochera de la Chine. Elle s'arrangera pour établir un équilibre des pouvoirs différent, afin d'essayer de régler ses problèmes de sécurité. » (Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des Communes, mars 1997)

Cette inquiétude n'est pas unique au sénateur Grafstein. Elle est partagée par plusieurs élus au cours de cette réunion ainsi que plusieurs intervenants venus témoigner devant le Comité dans les jours subséquents. Plusieurs d'entre eux craignent que le gouvernement canadien et ses alliés brusquent la Russie et la détournent de sa trajectoire vers la démocratie.

Évidemment, il aurait été possible de démontrer plusieurs exemples de ces inquiétudes tant sur le plan de l'efficacité de l'organisation après l'élargissement que vis-à-vis la réaction russe. Pour ce dernier enjeu, il semble important de mentionner que les sénateurs émettront des craintes jusqu'à la suite des événements du 11 septembre 2001, après lesquels il y aura un rapprochement Russie-OTAN.

4.4.3 L'enjeu commercial et l'OTAN

L'un des intérêts nationaux du Canada, qui prendra beaucoup de place au sein des discussions entre sénateurs, est l'enjeu du commerce. En effet, ceux-ci considèrent que les alliés de l'OTAN ne remplissent pas leur devoir d'améliorer les relations économiques interalliées comme le mentionne l'article 2⁸. Le 6 mars 1996, le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères reçoit le sous-ministre adjoint aux Affaires étrangères, Jean-Pierre Juneau, qui leur explique les écueils que représente, pour le Canada, la consolidation de l'Union européenne. En effet, on craint qu'un renforcement politique de l'UE mène à l'exclusion du Canada des discussions politiques et économiques au sein des forums transatlantiques. M. Juneau explique alors que le premier ministre Jean Chrétien a tenté de prendre l'initiative dans ce dossier :

« En décembre 1994, dans un discours prononcé devant le Sénat français, le premier ministre a encouragé les Européens à envisager la possibilité de conclure un accord de libre-échange transatlantique liant l'Union européenne et les pays membres de l'ALÉNA. » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 6 mars 1996)

Cette position du Canada est en ligne directe avec les objectifs de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord et avec sa vision des liens transatlantiques. Aujourd'hui, le CETA, bien que sans les Américains, est le résultat de ses efforts.

D'un autre côté, les sénateurs canadiens expriment, dans les archives analysées, le sentiment que le Canada est traité injustement sur le plan commercial par ses alliés. La sénatrice Andreychuk considère que les élargissements de l'Union européenne nuisent aux relations commerciales du Canada et elle craint que l'expansion de l'UE aux États d'Europe centrale et orientale désavantage les intérêts commerciaux du Canada :

« Il me semble que, au fur et à mesure que la Communauté européenne prend de l'expansion, nous sommes de plus en plus contraints de trouver de nouveaux marchés pour

⁸ « Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. » (OTAN 1949)

remplacer ceux que nous perdons. [...] Nous savons par expérience que lorsqu'une expansion se produit, nous devons lutter pour obtenir notre juste part des marchés ou atténuer nos pertes. Est-ce que votre ministère a mis au point de nouvelles stratégies ou initiatives pour se préparer à l'avance ? » (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 4 juin 1996)

La sénatrice exprime la crainte que, malgré l'élargissement de l'OTAN aux États d'Europe centrale et orientale, le fait qu'ils adhèrent ensuite à l'UE compromette les débouchés des produits canadiens et donc annule l'un des avantages de la libéralisation économique et des investissements canadiens dans ces États. Ce qui est surprenant chez les sénateurs, c'est que l'on a l'impression, dans certains passages, qu'ils considèrent que le Canada devrait s'attendre à recevoir plus de concessions sur le plan commercial de la part de ses alliés. Cette attente serait liée à l'engagement du Canada au sein des opérations de l'OTAN ainsi que celle de maintien de la paix en Europe. Le sénateur Grafstein a même essayé, lors d'une visite à Londres, d'en parler avec des élus britanniques. Dans son témoignage, il semble surpris de s'être buté à une fin de non-recevoir de la part de ses homologues britanniques (Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères, 26 octobre 1999). Cependant, comme vu précédemment, le Canada a réduit considérablement sa contribution à l'OTAN depuis les années 1970 (Nossal, Roussel et Paquin 2023, 278). Il est donc peu évident pour les alliés de comprendre pourquoi ils devraient accepter d'ouvrir davantage leur marché au Canada. Ceux-ci ne voient pas en quoi le Canada contribue de manière telle à la stabilité du continent européen pour exiger de telles concessions.

Du côté des sénateurs canadiens, la vision semble très différente. Ils considèrent que les efforts consentis par le Canada dans le cadre de sa participation à l'OTAN, et donc, de sa contribution à la sécurité/stabilité de l'Europe méritent, en contrepartie, une promesse d'avantages sur le plan commercial de la part de l'Europe. D'ailleurs, dans leur rapport du 5 avril 2000, les sénateurs du Comité permanent des Affaires étrangères relatent cette attente de contrepartie commerciale qu'ils constatent ne pas être partagés par leurs homologues européens :

« Le Canada s'est fait dire pendant des années, tant par ses dirigeants que par ses alliés, que sa participation à l'OTAN se traduirait par des retombées économiques grâce à l'ouverture des marchés européens aux produits canadiens. Un engagement militaire solide était perçu comme le sésame non seulement de la diplomatie, mais aussi des échanges commerciaux. Sur ce dernier plan du moins, la situation a changé. Il semble maintenant

que les attentes initiales au sujet des avantages que le Canada pourrait retirer de sa participation à l'OTAN, du point de vue de ses échanges commerciaux avec les pays de l'UE, aient été exagérées. » (Comité sénatorial permanent, 5 avril 2000)

La promotion de l'élargissement par le gouvernement canadien est liée, comme vue précédemment dans ce chapitre, avec une volonté de libéraliser l'économie des anciens États du Bloc de l'Est. Il y a une crainte réelle pour les sénateurs que l'élargissement de l'Union européenne à ces États puisse porter atteinte aux opportunités commerciales du Canada. Cet enjeu démontre clairement le caractère plus stratégique et centré sur les intérêts nationaux du Sénat et l'approche plus *pearsonienne*⁹ du gouvernement du Canada face aux États candidats.

4.5 Discussion et perspective

Les trois cas d'étude de ce travail ont des histoires fort différentes. D'un côté, l'Occident sentait qu'elle avait un devoir historique envers la Pologne après la Deuxième Guerre mondiale et la conférence de Yalta. Plusieurs cherchaient à réparer ce qu'ils considéraient comme une erreur historique. C'était son grand retour dans la famille des nations occidentales. Dans le cas des deux autres sujets d'étude, la Slovénie et les pays baltes, l'enjeu était plus récent pour le monde libre. Cependant, dans les trois cas, il est possible de voir, grâce aux archives, que le Canada et les autres chancelleries occidentales souhaitaient y voir s'implanter durablement la démocratie, le libéralisme économique et la stabilité. Les pays baltes avaient un enjeu différent causé par les diasporas russes sur son territoire ainsi que sa grande proximité avec le territoire russe. Cependant, dès cet enjeu écarté, l'OTAN y fut élargie.

Les différentes lectures et les archives utilisées dans ce texte permettent de comprendre que le Canada, tout comme les autres États membres de l'Alliance, fut sensible à d'autres facteurs que les valeurs de l'OTAN avant de prendre comme décision d'appuyer ou non un élargissement. Le Canada est en mauvaise situation budgétaire à la fin des années 1980. Le premier ministre Brian Mulroney a même modifié la taxe de vente, devenue la TPS, afin de demander à tous les consommateurs de fournir un effort contre les déficits. Francis Vailles rappelle que les déficits issus de l'ère Trudeau (père) atteignaient

⁹ Inspiré de l'ancien premier ministre canadien Lester B. Pearson.

8 % du PIB, ce qui rendait la situation du Canada difficile (Vailles 2024). Il n'est donc pas surprenant que la décennie 1990 ait vu le Canada rapidement couper dans les dépenses militaires lorsqu'elle a vu la menace principale s'effondrer. La stabilité du continent européen lui permettait de réduire la présence militaire en Europe et appuyer l'élargissement ne lui coûtait pas grand-chose financièrement. Cependant, comme l'explique Ross (1995, 725), en coupant vite et fortement, le Canada ne peut pas espérer continuer d'avoir un poids dans l'Alliance et ne peut pas compter atteindre tous les objectifs et grands principes exprimés dans son Livre Blanc de 1994, alors que le pays s'affaiblit militairement et sur la scène mondiale. Cette accusation d'un Canada qui se détourne de son rôle initial de l'OTAN et qui ne remplit pas ses obligations date de plusieurs années et continue d'exister. En fait, Haglund (1999, 142-143) explique que selon lui, il y a trois sources qui expliquent cette baisse de volonté envers l'Alliance, dont l'une concerne ce travail :

« The second source of Canada's diminishing relative contribution to Western European security had more to do with policy perspectives than with budgetary outlays. Canadian visions of NATO at the time it was being formed betrayed a conviction that the Alliance had to be about much more than defence. This conviction was demonstrated by Ottawa's dogged insistence on having Article 2, included in the Washington Treaty, calling upon the allies to constitute themselves into a community whose goals involved political and economic as well as military cooperation. As it turned out, Article 2 remained during the Cold War very much a dead letter, and even the Canadian contribution to the Alliance took nearly exclusive military form. » (Haglund 1999, 142)

Le Canada est visiblement déçu du fait que l'Alliance n'ait pas été dans la direction qu'il souhaitait durant la Guerre froide. La fin de la Guerre froide sonne donc comme une occasion à saisir. La politique étrangère canadienne souhaite encourager fortement les réformes de l'OTAN allant dans la direction d'une Alliance plus politique et économique tout en conservant son rôle sécuritaire. L'élargissement à l'Est permet de promouvoir les valeurs du Canada et de l'Occident, l'un des objectifs du Livre Blanc de 1994 (13), ainsi que diluer un peu plus la toute-puissance américaine, qui devra s'entendre avec l'ensemble de ses alliés. Cependant, Roussel et David (1996-1997, 62-63) considèrent que cet argument du Canada en faveur de l'élargissement n'est pas fondé. Ceux-ci affirment que c'est le Canada qui risque d'être mis de côté et dilué parmi les voix des nouveaux alliés en renforçant le pilier européen de l'Alliance. La discussion se fera donc entre les Européens,

d'un côté, faisant bloc dans l'Union européenne et à l'OTAN vis-à-vis les États-Unis de l'autre côté, représentant à eux seuls le pilier nord-américain. C'est du moins une façon de vulgariser la pensée de ces deux chercheurs face aux potentiels dangers que pourrait représenter l'élargissement pour la politique étrangère canadienne.

Les critiques de l'élargissement décrivent la position canadienne comme étant peu stratégiques dans la défense de ses intérêts nationaux ainsi que de chercher la facilité en appuyant l'élargissement tout en réduisant ses dépenses militaires. En fait, comme les archives et les lectures l'ont démontré, la position canadienne s'explique par la longue tradition de la politique étrangère canadienne vis-à-vis l'OTAN. Le gouvernement canadien a toujours cherché à créer une communauté atlantique mue principalement par la promotion de la démocratie et du libéralisme économique en dehors de l'Alliance, mais également au sein même de ses membres. La volonté d'un libre-échange entre l'UE-Canada-États-Unis en est la preuve tout comme la volonté de démocratiser les structures internes de l'OTAN permettant de faire entendre tous les alliés et non pas que les puissances. Le gouvernement du Canada voyait la possibilité de faire avancer ses valeurs et son projet de communauté politique avant, durant et après les phases d'élargissements.

4.5.1 Approches théoriques concurrentes

Comme mentionné précédemment dans les chapitres de ce mémoire, la position canadienne sur l'élargissement de l'OTAN à l'Est trouve son raisonnement pas seulement dans l'article 2 et la vision canadienne de l'OTAN. D'un point de vue plus réaliste, le Canada a toujours cherché à éviter le fait d'être pris avec seulement le gouvernement américain comme locuteur en termes de sécurité (Roussel 1998, 131 ; Mérand 2007 ; Nossal, Roussel et Paquin, 60 et 399). L'OTAN était donc une solution à cela en joignant la discussion sécuritaire nord-américaine à celle de l'Europe. Le Canada espérait que l'ajout de nouveaux États dans l'Alliance permettent d'augmenter la voix des États de petites tailles face aux géants tels les États-Unis et limiter les chances de se retrouver seul avec eux en Amérique du Nord. Certes, cette théorie met de l'avant une angoisse canadienne bien réelle quant au fait de se retrouver seul avec les États-Unis. Celle-ci s'est d'ailleurs manifestée clairement à la suite des commentaires du président Trump sur une possible annexion du Canada (Crête 2025). Cependant, l'appui à l'élargissement de l'OTAN ne s'est pas traduit par une augmentation des moyens ni par une plus grande

implication du Canada au sein de l'Alliance. Ce qui contribue à la réflexion de David et Roussel (1996-1997, 63) qui craignaient une marginalisation du Canada en cas d'élargissement. En fait, ce n'est pas l'élargissement qui semble marginaliser le Canada, mais plutôt son absence de moyens quant aux objectifs qu'il se donne en politique étrangère et en défense nationale. De plus, à l'époque des discussions autour de l'élargissement, le Canada vient tout juste de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis (Perspective monde 1992). Le Comité permanent du Sénat des Affaires étrangères étudiait d'ailleurs en long et en large le document et ses répercussions pour le Canada. Le gouvernement canadien venait d'intégrer son économie aux États-Unis, démontrant peu de méfiance ou d'angoisse face à son voisin. L'argument réaliste du dilemme de sécurité canadien apporte évidemment un éclairage quant à l'angoisse canadienne face à son voisin américain, mais ne permet pas d'expliquer la prise de position volontariste du Canada durant les phases d'élargissement.

Il y a également des facteurs internes qui auraient pu justifier l'élargissement. Dans les pages précédentes, la problématique des déficits fut mentionnée plus d'une fois pour expliquer le désengagement canadien en Europe après la Guerre froide. Pour Donneur et Bourgeois (1999), ce même contexte budgétaire serait l'un des facteurs ayant mené le gouvernement canadien à appuyer l'élargissement de l'OTAN. Tout d'abord, le Canada mise sur l'Alliance qui lui permet d'avoir un forum avec les grandes puissances occidentales et augmente artificiellement son poids réel dans le monde par rapport à ses alliés, et ce, à moindre coût :

« Crisis in Government Finances Since [sic] the beginning of the 1990, the Canadian government has been grappling with a major financial crisis, as have all Western industrial nations. [...] All these pressures led to government support for multilateral rather than bilateral ties, since these yield greater international influence at a lower cost. » (Donneur et Bourgeois 1999, 129)

Le deuxième facteur qu'ils identifient est celui de la défaillance institutionnelle d'organisations internationales concurrentes à l'OTAN. Selon les auteurs, le gouvernement canadien semblait chercher le meilleur véhicule permettant de stabiliser l'Europe après la Guerre froide. Pour ce faire, l'ONU et l'OSCE semblaient les candidats parfaits, au début des années 1990, pour obtenir cette nouvelle architecture sécuritaire garantissant l'union des deux anciens blocs. Cependant, l'échec des deux organisations à intervenir en

Tchéchénie ainsi qu'à arrêter les massacres en Bosnie a convaincu le gouvernement canadien de miser sur un élargissement de l'OTAN, position qui sera cristallisée en 1994. Avant cela, le Canada semblait douter, selon les deux auteurs, de la capacité de l'OTAN de progresser dans les réformes économiques et politiques tout en procédant à des phases d'élargissements. En fait, le ministre des Affaires étrangères du Canada, l'honorable André Ouellet, avait exprimé clairement cette position lors d'une rencontre ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord en 1993 (Donneur et Bourgeois 1999, 126). Finalement, les deux auteurs avancent également la pression interne des lobbys de diasporas sur les élus canadiens ainsi que la pression des entreprises souhaitant que le Canada resserre ses liens avec des pays dans lesquels ils ont investi largement (Donneur et Bourgeois 1999, 129-130).

Il est clair que ce quatre facteurs ont pu jouer sur la réflexion des politiciens canadiens. La pression budgétaire, de certains milieux économiques, de lobbys identifiés à des diasporas ainsi que les défaillances de certains forums internationaux ont eu un impact certain sur la position canadienne. Dans le cas des institutions, il faut également mentionner que l'OTAN offre un forum et une influence au Canada que l'OSCE et l'ONU ne peuvent pas lui offrir. En revanche, ces facteurs n'expliquent pas le fait que le Canada soit le premier à appuyer les phases d'élargissement et qu'il souhaite faire adhérer plus d'États que son voisin américain. Cela n'explique pas non plus pourquoi le Canada est passé d'allié sélectif à allier volontariste dans les élargissements.

Une autre approche théorique concurrente met de l'avant la structure de l'OTAN. Wallander (2000) explique que l'alliance a survécu à la fin de la Guerre froide par le fait que les « actifs » structurels bâtis depuis 1949 permettent une collaboration efficace et productive entre les alliés. Bâtir quelque chose de semblable en ne partant d'aucune organisation existante serait difficile : « States create costly institutions in anticipation of the cooperation they will be able to achieve. Institutional maintenance entails costs, but these costs are generally lower than those involved in creating new institutions. » (Wallander 2000, 706) Elle considère que les actifs importants de l'OTAN, comme la transparence interalliée ou l'interopérabilité grâce aux normes militaires partagées, permettent à cette organisation de continuer d'exister dans le temps sans nouvelle menace et s'adapter au nouveau climat mondial. Cette théorie est intéressante puisqu'elle permet

de saisir les raisons pour lesquelles l'OTAN est une alliance qui perdure et qui n'était pas circonscrite à un seul ennemi. De plus, elle démontre la capacité d'adaptation de l'alliance grâce à ses actifs structurels. Pour un pays comme le Canada qui souhaite approfondir l'OTAN dans les domaines économiques et politiques, cela est éminemment intéressant comme théorie. Cependant, celle-ci n'explique pas le besoin d'élargir l'alliance. De plus, cette adaptabilité que l'OTAN a acquise pourrait être chamboulée par l'arrivée de nouveaux États, ralentissant voir cessant carrément les tentatives de modification de l'alliance.

Il serait très peu modeste de croire que l'hypothèse et le cadre théorique de ce mémoire permettent à eux seuls d'expliquer ce qui a changé dans l'attitude canadienne vis-à-vis l'élargissement de l'OTAN. En effet, les approches théoriques concurrentes et les hypothèses concurrentes permettent d'éclairer en partie certains éléments de la réflexion du Canada. Cependant, les archives du Comité sénatorial permanent semblent confirmer l'hypothèse de ce mémoire, et ce, malgré les désaccords ou bémols des sénateurs. La possibilité de renforcer une communauté atlantique misant, certes sur le militaire, mais également sur des liens politiques et économiques forts semble avoir motivé le Canada dans la promotion de la démocratie, de la stabilité et du libéralisme économique dans les États d'Europe centrale et orientale. L'élargissement de l'OTAN était l'outil pour atteindre cet objectif.

Conclusion

Ce mémoire de recherche a tenté de comprendre le changement qui s'est opéré au sein du gouvernement du Canada face aux phases d'élargissement. Le pays, ayant été un partenaire très sélectif durant la Guerre froide, s'est découvert un volontarisme assez fort dans la plupart des phases d'élargissement depuis l'effondrement du Bloc de l'Est. Pour tenter de comprendre ce changement, ce mémoire s'est penché sur les procès-verbaux du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères ainsi que sur celui de la Défense nationale pour tenter de cerner les raisons de ce changement de politique. Cette analyse s'est faite à la lumière d'une compréhension de l'alliance non pas seulement comme une organisation militaire et de sécurité, mais comme une organisation portant des valeurs et une vision politique. C'est la vision portée notamment dans l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, très cher à la diplomatie canadienne. La question de recherche tentait d'ailleurs de comprendre le rôle qu'avait joué cet article dans l'appui du gouvernement canadien à ces phases d'élargissement. L'hypothèse qui était posée était que le développement d'institutions libres et démocratiques ainsi que la libéralisation des économies en Europe de l'Est, fondement de l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord, ont pesé plus lourd dans la décision canadienne que les enjeux liés à la sécurité, à la défense et aux enjeux budgétaires.

Cette hypothèse fut partiellement confirmée par ce travail. En effet, le cas de la Slovénie et la Pologne furent clairement soutenus par le Canada pour leur permettre non pas d'amorcer, mais de poursuivre leurs réformes dans un climat de stabilité et de sécurité fourni par l'OTAN. Malgré les critiques et les doutes de plusieurs intervenants et même certains alliés, le gouvernement du Canada a conservé sa volonté de promouvoir les valeurs occidentales en Europe orientale et centrale ainsi que les consolider par la présence de l'OTAN. Cependant, dans le cas des pays baltes, c'est un peu différent. L'objectif est de leur permettre de faire partie du camp occidental, mais le Canada semble ne pas trop vouloir brusquer la Russie. Le gouvernement Chrétien semble plus prudent et plus réceptif aux arguments réalistes qui met en garde ceux voulant faire progresser les frontières de l'OTAN vers les pays baltes. Cette mise en garde présuppose que cette progression de l'Alliance pourrait provoquer de l'insécurité en Russie et une probable réaction négative du pays. Le gouvernement canadien semble également ne pas vouloir nuire aux efforts de changements

démocratiques en Russie, en concordance avec les valeurs soutenues par le Canada. En revanche, dès que la menace russe fut dissipée par le 11 septembre 2001, le Canada se faisait encore le champion de l'élargissement en ratifiant le premier. Cela démontre l'absence de dogmatisme idéologique ou d'une surévaluation des risques vis-à-vis la Russie par rapport aux élargissements, bien que ceux-ci soient basés sur des valeurs et une vision du monde.

Ce mémoire a également démontré les différences frappantes qui existaient au sein de la classe politique canadienne quant à la question de l'élargissement. La première piste de réflexion de ce mémoire était de réaliser l'absence d'information sur les débats ayant eu lieu au Canada sur cette question alors qu'il y en avait eu dans la plupart des pays alliés. La recherche des procès-verbaux a permis de comprendre qu'il y avait plusieurs intellectuels canadiens qui s'y opposaient, mais également des membres de la classe politique canadienne. En effet, les sénateurs du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères ont affiché plusieurs fois leur scepticisme et leurs critiques face à un processus dont ils ne comprenaient pas la finalité. Leurs bémols quant au choix stratégique du Canada et leur crainte face au sacrifice potentiel des intérêts nationaux fût illustré dans le chapitre précédent. De l'autre côté, le gouvernement canadien semblait tout à fait convaincu du bien-fondé des élargissements et voulait même intégrer plus d'États. Le système canadien ne permettant pas aux chambres de ratifier l'adhésion, il est quand même pertinent de savoir que les sénateurs et parlementaires se sont penchés sur ces questions et les ont débattues. Le débat au Sénat a permis de réaliser que les lignes de fracture sur ces questions existaient au Canada, comme ailleurs. Les consultations ont également permis de donner une voix aux pro- et aux anti-élargissement au sein d'une institution politique canadienne.

Le retour de la guerre en Europe, en février 2022, a ramené la question de la pertinence de l'OTAN, ainsi que sa capacité à protéger militairement nos intérêts, notre souveraineté et nos valeurs, dans le débat public (Vincent et Pietralunga 2022). La discussion autour de la hausse des dépenses militaires des alliés, vieilles demandes des administrations américaines, a pris une accélération sans précédent depuis la fin de la Guerre froide. Les alliés débattent maintenant du déploiement de troupes et de matériels à la frontière avec la Russie et sur des aspects plus stratégiques. Encore une fois, ce rappel sécuritaire et stratégique écarte les aspects politiques et économiques pourtant inclus dans

le traité de l'Alliance. Pourtant, dans ce monde de tensions et d'inconnus, il serait pertinent de réfléchir à ce qui nous distingue de la Russie, de la Chine ou des autres États tentant d'ébranler l'ordre mondial. Serait-ce nos valeurs occidentales ? Ce qui a fait notre force par le passé, c'est la résilience et l'adaptabilité de nos systèmes démocratiques et libéraux, ils ne sont pas des faiblesses. Alors que certains États continuent de frapper à la porte de l'OTAN, il est important de répondre présent. Comment le Canada réagira-t-il face à l'évolution de la situation internationale et aux États candidats frappant à la porte de l'OTAN poussée par la peur de l'expansionnisme russe ?

Bibliographie

Ouvrages

Asmus, Ronald D. 2002. *Opening NATO's Door: How the alliance remade itself for a new era*. New York: Columbia University Press.

Hopkinson, William. 2001. *Enlargement : A New NATO*. Paris : Institut d'études de sécurité.

Nérard, François-Xavier et Marie-Pierre Rey. 2024. « La perestroïka et l'effondrement de l'URSS ». *Atlas historique de la Russie : D'Ivan III à Vladimir Poutine*. 78-79.

Autrement.

<https://shs.cairn.info/atlas-historique-de-la-russie--9782080435880-page-78?lang=fr>

Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel et Stéphan Paquin. 2023. *Politique internationale et défense au Canada et au Québec. Deuxième édition enrichie et mise à jour*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Rynning, Sten. 2024. *NATO: From Cold War to Ukraine, a History of the World's Most Powerful Alliance*. Yale University Press, 2024.

<https://www.jstor.org/stable/jj.13110766>

Zima, Amélie. 2023. « Chapitre premier. De 1949 à la fin de la guerre froide ». *L'OTAN*, 7-30. Presse Universitaires de France.

<https://shs.cairn.info/l-otan--9782715406179-page-7?lang=fr>

Articles scientifiques

Anstis, Christopher. 1999. « Canada and NATO enlargement ». *Canadian Foreign Policy Journal* 6 (3): 99-112.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/11926422.1999.9673188>

Bergbusch, Eric. 1997-1998. « NATO enlargement. Should Canada leave NATO? ». *International Journal* 1 (53) : 147-168.

<https://www.jstor.org/stable/40203276>

Brown, Michael E. 1995. « The Flawed Logic of NATO Expansion ». *Survival* 37 (1): 34-52.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00396339508442775>

Coolsaet, Rik. 2008. « La Belgique dans l'OTAN (1949-2009) ». *Le Courrier hebdomadaire*, (1999) : 5-46.

<https://shs.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2008-14-page-5?lang=fr#re27no27>

De Wilde d'Estmael, Tanguy. 2022. « La promesse faite à Gorbatchev de ne pas élargir l'OTAN ». *Europe.Russie.Débats*, 30 mars.

<https://www.europerussiedebats.org/la-promesse-faite-a-gorbatchev-de-ne-pas-elargir-lotan-a-lest/>

Fierke, Karin M. et Antje Wiener. 1999. « Constructing institutional interests: EU and NATO enlargement ». *Journal of European Public Policy* 6 (5): 721-742.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/135017699343342>

Garfinkle, Adam. 1996. « NATO Enlargement: What's the Rush? ». *The National Interest* 46: 102-111.

<https://www.jstor.org/stable/42895142?seq=1>

Herz, John H. 1950. « Idealist Internationalism and the Security Dilemma ». *World Politics* 2 (2): 157-180.

<http://slantchev.ucsd.edu/courses/ps240/04%20Conflict%20with%20States%20as%20Unitary%20Actors/Herz%20-%20Idealist%20internationalism%20and%20the%20security%20dilemma.pdf>

Huntington, Samuel P. 1993. « The clash of civilizations? », *Foreign Affairs* 72 (3): 22-49.

<https://www.jstor.org/stable/20045621>

Jervis, Robert. 1978. « Cooperation under the security dilemma ». *World Politics* 30 (2): 167-214.

<https://www.jstor.org/stable/2009958?seq=1>

Kahl, Colin H. 1998. « Constructing a Separate Peace: Constructivism, Collective Liberal Identity, and Democratic Peace ». *Security Studies* 8 (2-3): 94-144.

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09636419808429376>

Kupchan, Charles A. 2007. « The origins and future of NATO enlargement ». *Contemporary Security Policy* 21 (2): 127-148.

<https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13523260008404259>

Mearsheimer, John J. 2014. « Why the Ukraine crisis is the West's Fault: The Liberal delusions that provoked Putin ». *Foreign Affairs*, 1-12.

<https://www.mearsheimer.com/wp-content/uploads/2019/06/Why-the-Ukraine-Crisis-Is.pdf>

Moreau Defarges, Philippe. 2004. « De la SDN à l'ONU ». *Pouvoirs* 2 (109) : 15-26.
<https://shs.cairn.info/revue-pouvoirs-2004-2-page-15?lang=fr>

Odom, William E. 1995. « NATO's Expansion: Why the Critics Are Wrong ». *The National Interest* (39): 38-49.
<https://www.jstor.org/stable/42896899?seq=1>

Pearson, Lester B. 1955. « After Geneva: A Greater Task For Nato ». *Foreign Affairs* 34 (1): 14-23.
<https://www.jstor.org/stable/20031137?seq=1>

Ross, Douglas Alan. 1995. « From a Cheap Ride to a Free Ride to No Ride at All? ». *International Journal* 50 (4) : 721-730
<https://www.jstor.org/stable/40203043?seq=1>

Roussel, Stéphane et Charles-Philippe David. 1996-1997. « Une espèce en voie de disparition ? La politique de puissance moyenne du Canada après la guerre froide ». *International Journal* 52 : 39-68.
<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/002070209705200103>

Sachs, Jeffrey. 2024. « The Geopolitics of Peace in a Post-Western World ». *The Pakistan Development Review* 63 (1): 1-18.
https://www.jstor.org/stable/27293361?casa_token=VwE_D2eQHUGAAAAA%3AS_W0zWTuIF47XmrzpC0wuCo8hGcQomFzJrDsnaabMK78Wq3zBUikDzJY9f0bs7z9iRIwRtf7Z1quPNIm-a9Rz3oVVeDiXh7qpX7orWd6pQjQXR5C20id&seq=1

Schimmelfennig, Frank. 1998. « NATO enlargement: A constructivist explanation ». *Security Studies* 8 (2-3): 198-234.
<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09636419808429378>

Soutou, Georges-Henri. 2017. « Le Plan Marshall : un recalibrage politico-stratégique ». *Revue Défense nationale* 9 (804) : 5-9.
<https://shs.cairn.info/revue-defense-nationale-2017-9-page-5?lang=fr>

Tangör, Burak. 2021. « NATO-EU Strategic Partnership : Where is it Heading? ». *Perceptions* 26 (1) : 73-99.
<https://dergipark.org.tr/en/pub/perception/issue/64385/977884>

Wallander, Celeste. 2000. « Institutional Assets and Adaptability: NATO After the Cold War ». *International Organization* 54 (4): 705-735.
<https://library.fes.de/libalt/journals/swetsfulltext/9292080.pdf>

Waltz, Kenneth N. 2000. « NATO expansion : A realist's view ». *Contemporary Security Policy* 21 (2): 23-38.

https://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/13523260008404253?casa_token=5Z2XZ33DzAcAAAAA:fAFHeYuGFtaV8kCk3Kd3T5K284I3WYU3ql6nN2subhCraPO7xWTuLQkk7Z2VRAFCSupPrd-tfMBQUQ

Zima, Amélie. 2018. « La fabrique des négociations d'adhésion. Le cas de l'élargissement de l'OTAN en 1999. ». *Les Champs de Mars* (31) : 31-57. <https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-2018-2-page-31.htm>

Contributions dans des ouvrages collectifs

Colbourn, Susan. 2023. « Chapter 3: NATO as a Political Alliance: Continuities and Legacies in the Enlargement Debates of the 1990's ». Dans *Evaluating NATO Enlargement*. Sous la direction de James Goldgeier et Joshua R. Itzkowitz Shiffrinson, 73-96. Palgrave Macmillan.

Donneur, André P. et Martin Bourgeois. 1999. « Chapter eight: Canada and the Enlargement of NATO ». Dans *The Future of NATO: Enlargement, Russia, and European Security*. Sous la direction de Charles-Philippe David et Jacques Lévesque, 119-137. McGill-Queen's University Press.

<https://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/reader.action?docID=3331169&c=UERG&ppg=150>

Garden, Sir Timothy. 2001. « Chapter 5 : The United Kingdom: Making Strategic Adjustments ». Dans *Enlarging NATO : The National Debates*. Sous la direction de Gale A. Mattox et Arthur R. Rachwald, 75-90. Lynne Rienner Publishers, inc.

Goldgeier, James et Joshua Itzkowitz Shiffrinson. 2023. « Chapter 1: Evaluating NATO Enlargement: Scholarly Debates, Policy Implications, and Roads not Taken ». Dans *Evaluating NATO Enlargement*. Sous la direction de James Goldgeier et Joshua R. Itzkowitz Shiffrinson, 1-42. Palgrave Macmillan.

Haftendorn, Helga. 2007. « From an Alliance of Commitment to an Alliance of Choice: the Adaptation of NATO in a Time of Uncertainty ». Dans *The Changing Politics of European Security. Europe alone?* Sous la direction de Stefan Gänzle et Allen G. Sens, 161-179. Palgrave Macmillan.

Haglund, David G. 1999. « Chapter nine: The NATO of its Dreams? Canada and the Cooperative-Security Alliance ». Dans *The Future of NATO: Enlargement, Russia, and European Security*. Sous la direction de Charles-Philippe David et Jacques Lévesque, 138-153. McGill-Queen's University Press.

<https://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/reader.action?docID=3331169&c=UERG&ppg=166>

Lanoszka, Alexander. « Chapter 10: Thank Goodness for NATO Enlargement ». Dans *Evaluating NATO Enlargement*. Sous la direction de James Goldgeier et Joshua R. Itzkowitz Shiffrin, 307-339. Palgrave Macmillan, 2023.

Létourneau, Paul et Philippe Hébert. 1999. « Chapter 7 : NATO Enlargement : Germany's Euro-Atlantic Design ». Dans *The Future of NATO: Enlargement, Russia, and European Security*. Sous la direction de Charles-Philippe David et Jacques Lévesque, 108-118. McGill-Queen's University Press.
<https://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/reader.action?docID=3331169&c=UERG&ppg=128>

Mattox, Gale A. et Arthur R. Rachwald. 2001. « Introduction : European Security and the Enlargement of NATO ». Dans *Enlarging NATO : The National Debates*. Sous la direction de Gale A. Mattox et Arthur R. Rachwald, 1-12. Lynne Rienner Publishers, inc.

Mattox, Gale A. 2001. « Chapter 2: The United States: Stability through Engagement and Enlargement ». Dans *Enlarging NATO : The National Debates*. Sous la direction de Gale A. Mattox et Arthur R. Rachwald, 15-34. Lynne Rienner Publishers, inc.

Martineau, Jonathan. 2008. « La Théorie De La Paix Démocratique ». Dans *Relations internationales. Théories et Concepts*. Sous la direction de Macleod, Dufault, Dufour, Morin, 308-314. Outremont, Athéna éditions.
https://www.academia.edu/12417440/La_th%C3%A9orie_de_la_paix_d%C3%A9mocratique

Mérand, Frédéric. 2007. « Strategic Partners, Different Strategies : the United States and Canada in the Transatlantic Security Community ». Dans *The Changing Politics of European Security. Europe Alone?* Sous la direction de Stefan Gänzle et Allen G. Sens, 202-219. Palgrave Macmillan.

Moore, Rebecca R. 2023. « Chapter 12: Ukraine's Bid to Join NATO: Re-evaluating Enlargement in a New Strategic Context ». Dans *Evaluating NATO Enlargement*. Sous la direction de James Goldgeier et Joshua R. Itzkowitz Shiffrin, 373-414. Palgrave Macmillan.

Piotrowski, Marcin Andrzej et Arthur R. Rachwald. 2001. « Chapter 7: Poland : Returning to Europe ». Dans *Enlarging NATO : The National Debates*. Sous la direction de Gale A. Mattox et Arthur R. Rachwald, 111-128. Lynne Rienner Publishers, inc.

Roussel, Stéphane. 1998. « » L'instant kantien » : la contribution canadienne à la création de la « communauté nord-atlantique », 1947-1949 ». Dans *Canada and the Early Cold War, 1943-1957*. Sous la direction de Greg Donaghy, 119-156. Ottawa : ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
<https://publications.gc.ca/collections/Collection/E2-179-1998.pdf>

Sayle, Timothy Andrews. 2023. « Chapter 2: Patterns of Continuity in NATO's Long History ». Dans *Evaluating NATO Enlargement*. Sous la direction de James Goldgeier et Joshua R. Itzkowitz Shiffrin, 47-72. Palgrave Macmillan.

Schürmann, Bernd. 2001. « Chapter 13: Estonia confronting geostrategic limits ». Dans *Enlarging NATO : The National Debates*. Sous la direction de Gale. A. Mattox et Arthur R. Rachwald, 219-242. Lynne Rienner Publishers, inc.

Whiteneck, Daniel J. 2001. « Chapter 3: Germany: Consensus politics and Changing security paradigms ». Dans *Enlarging NATO : The National Debates*. Sous la direction de Gale A. Mattox et Arthur R. Rachwald, 35-54. Lynne Rienner Publishers, inc.

Rapport de recherche

Martino, Gaetano, Halvard Lange et Lester B. Pearson. 1956. « Rapport du Comité des Trois sur la coopération non militaire à l'OTAN ». *Conseil de l'Atlantique Nord*.
https://www.nato.int/archives/committee_of_three/9_report.pdf

OTAN. 1995. « Étude sur l'élargissement de l'OTAN ». *Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, 3 septembre 1995.
https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_24733.htm

Articles de presse

Blanchfield, Mike. 2022. « Le refus de l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN au sommet de 2008 : les souvenirs de MacKay ». *L'actualité*, 9 avril 2022.
<https://lactualite.com/actualites/le-refus-de-ladhesion-de-lukraine-a-lotan-au-sommet-de-2008-les-souvenirs-mackay/>

Crête, Mylène. 2025. « Impérialisme ou impulsivité ». *LaPresse*, 8 janvier 2025.
<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-01-08/propos-de-trump-sur-l-annexion-du-canada/imperialisme-ou-impulsivite.php>

Crête, Mylène. 2025. « Le Canada d'accord avec la nouvelle cible de 5 % du PIB en défense ». *LaPresse*, 25 juin 2025.
<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2025-06-25/sommet-de-l-otan/le-canada-d-accord-avec-la-nouvelle-cible-de-5-du-pib-en-defense.php>

Dickinson, Peter. 2025. « Putin uses NATO as an excuse for his war against Ukrainian statehood ». *Atlantic Council*, 28 février 2025.
<https://www.atlanticcouncil.org/blogs/ukrainealert/putin-uses-nato-as-an-excuse-for-his-war-against-ukrainian-statehood/>

Harris, John F. 1997. « Tape catches choice words about Clinton ». *The Washington Post*, 9 juillet 1997.

<https://www.washingtonpost.com/archive/politics/1997/07/10/tape-catches-choice-words-about-clinton/4d8e809d-7827-4418-8b34-86bfb52e61c/>

Kennan, George F. 1997. « A Fateful Error ». *The New York Times*, 5 février 1997.

<https://www.nytimes.com/1997/02/05/opinion/a-fateful-error.html>

Kissinger, Henry. 1994. « Expand NATO Now ». *The Washington Post*, 19 décembre 1994.

<https://www.washingtonpost.com/archive/opinions/1994/12/19/expand-nato-now/f1f0b4ed-56ee-4e5b-84ba-ae19a07a9997/>

Manulak, Michael W. 2024. « Canada and NATO at 75 : Enmeshment Diplomacy Redux ». *Canadian Politics and Public Policy*, 3 juillet 2024.

<https://www.policymagazine.ca/canada-and-nato-at-75-enmeshment-diplomacy-redux/>

Marquis, Mélanie. 2022. « Le Canada ratifie l'adhésion de la Suède et de la Finlande ». *LaPresse*, 5 juillet 2022.

<https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-07-05/expansion-de-l-otan/le-canada-ratifie-l-adhesion-de-la-suede-et-de-la-finlande.php>

Mourani, Maria. 2024. « Assemblée de l'OTAN à Montréal : un festival de l'hypocrisie qui ne contribuera pas à la paix ». *Journal de Montréal*, 21 novembre 2024.

<https://www.journaldemontreal.com/2024/11/21/jespere-que-trump-ouvrira-les-portes-de-lotan-a-la-russie>

Noble, John J. 2020. « Canada's Role in German Unification: Excerpted from an address on the 30th anniversary of the conference at the Canadian War Museum, January 23, 2020 ». *Canadian Politics and Public Policy*.

<https://www.policymagazine.ca/canadas-role-in-german-unification/>

Pierini, Marc. 2024. « European Elections are casting shadow over the NATO summit ». *Carnegie Endowment for International Peace*. 2 juillet 2024.

<https://carnegieendowment.org/emissary/2024/07/nato-summit-elections-eu-france-uk-shadow?lang=en>

Robertson, Dylan. 2025. « Le Canada et l'Europe pourraient unir leurs forces ». *LaPresse*, 9 mai 2025.

<https://www.lapresse.ca/actualites/2025-05-09/defense/le-canada-et-l-europe-pourraient-unir-leurs-forces.php>

Ross, Tim, Laura Kayali et Nette Nöstlinger. 2025. « Europe targets homegrown nuclear deterrent as Trump sides with Putin ». *Politico*, 21 février 2025.
<https://www.politico.eu/article/europe-nuclear-weapons-nato-donald-trump-vladimir-putin-friedrich-merz/>

The Economist. 2019. « Emmanuel Macron in his own words (French) ». *The Economist*, 7 novembre 2019.
<https://www.economist.com/europe/2019/11/07/emmanuel-macron-in-his-own-words-french>

Vaillès, Francis. 2024. « L'homme des grandes décisions économiques ». *La Presse*, 29 février 2024.
<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2024-02-29/brian-mulroney-1939-2024/l-homme-des-grandes-decisions-economiques.php>

Vincent, Elise et Cedric Pietralunga. 2022. « OTAN-Russie : le retour à la logique de guerre froide ». *Le Monde*, 1^{er} juillet 2022.
https://www.lemonde.fr/international/article/2022/07/01/otan-russie-le-retour-a-la-logique-de-guerre-froide_6132883_3210.html

Documents officiels

Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes du Canada

Canada. Comité des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des Communes. 1997. *Témoignages*, 2^e sess., 35^e lég., 20 mars 1997.
https://www.noscommunes.ca/Archives/Committee/352/fore/evidence/75_97-03-20/fore75_blk-f.html

Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1989-1990. *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères*, Vol. 1 (1-22), 2^e sess., 34^e lég., avril 1989 — mars 1990, p. 1232.
https://parl.canadiana.ca/view/oop.com_SOC_3402_7_1/5

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1990-1991. *Délibérations du Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères*, Vol. 2 (23-37), 2^e sess., 34^e lég., avril 1990 — mars 1991, p. 718.
https://parl.canadiana.ca/view/oop.com_SOC_3402_7_2/1

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1996. *Rapport : L'intégration européenne : son importance pour le Canada*, 2^e sess., 35^e lég., juillet 1996.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/352/fore/rep/eic-tc-f?Language=F&Parl=35&Ses=2&comm_id=8

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1996. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 2 — Témoignages*, 2^e sess., 35^e lég., 6 mars 1996.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/352/fore/01ev-f?Language=F&Parl=35&Ses=2&comm_id=8

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1996. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 3 — Témoignages*, 2^e sess., 35^e lég., 4 juin 1996.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/352/fore/03ev-f?Language=F&Parl=35&Ses=2&comm_id=8

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1998. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 19 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 13 mai 1998.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/19ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 29 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 10 mars 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/29ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 35 — Témoignage*, 1^{re} sess., 36^e lég., 4 mai 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/35ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 37 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 11 mai 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/37eva-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 37 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 12 mai 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/37evb-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 38 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 26 mai 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/38ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 39 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 1^{er} juin 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/39ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 41 — Témoignages*, 1^{re} sess., 36^e lég., 8 juin 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/361/fore/41ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 1999. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 2 — Témoignages*, 2^e sess., 26 octobre 1999.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/362/fore/02ev-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 2000. *Rapport : La « nouvelle » OTAN et l'évolution du maintien de la paix : conséquences pour le Canada*, 2^e sess., 36^e lég., 5 avril 2000.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/362/fore/rep/rep07apr00-f>

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 2001. *Délibérations du comité sénatorial des affaires étrangères Fascicule 4 — Témoignages*, 1^{re} sess., 37^e lég., 28 mars 2001.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/371/fore/04ev-f?Language=F&Parl=37&Ses=1&comm_id=8

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 2001. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 6 — Témoignages*, 1^{re} sess., 37^e lég., 4 avril 2001.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/371/fore/06ev-f?Language=F&Parl=37&Ses=1&comm_id=8

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 2001. *Délibérations du comité sénatorial permanent des affaires étrangères Fascicule 12 — Témoignages*, 1^{re} sess., 37^e lég., 11 juin 2001.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/371/fore/12ev-f?Language=F&Parl=37&Ses=1&comm_id=8

Canada. Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères. 2002. *Rapport : Le Canada, la Russie et l'Ukraine : établir de nouvelles relations* », 1^{re} sess., 37^e lég., juin 2002.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/371/FORE/REP/rep16jun02-f>

Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense

Canada. Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense. 2002. *Délibérations du comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense Fascicule 10 — Témoignages de l'après-midi*, 1^{re} sess., 37^e lég., 28 janvier 2002.

https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/371/defe/10eva-f?Language=F&Parl=37&Ses=1&comm_id=76

Canada. Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la Défense. 2002. *Rapport : L'État de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, 1^{re} sess., 37^e lég., février 2002.

<https://sencanada.ca/fr/Content/SEN/Committee/371/defe/rep/rep05feb02-f#INTRODUCTION>

Comité spécial sur la défense nationale

Canada. Comité spécial sur la défense nationale. 1989. *Délibérations du Comité spécial du Sénat sur la Défense nationale*, Vol. 1 (1-14), 2^e sess., 34^e lég., « 34^e législature, 2^e session », avril 1989 — octobre 1989, p. 484.

https://parl.canadiana.ca/view/oop.com_SOC_3402_9_1/425

Livre Blanc

Défense nationale. 1994. *Le Livre Blanc sur la Défense de 1994*. Ottawa : Défense nationale.

https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/dn-nd/D3-6-1994-fra.pdf

Sous-comité sur la sécurité et la défense nationale

Canada. Sous-comité sur la sécurité et défense nationale. 1992-1993. *Délibérations du sous-comité sur la Sécurité et défense nationale*, Vol. 1 (1-13), 3^e sess., 34^e lég., avril 1992 — juin 1993, p. 692.

https://parl.canadiana.ca/view/oop.com_SOC_3403_11_1/1

Traité

OTAN. 1949. « Le Traité de l'Atlantique Nord ». Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, 4 avril.

https://www.nato.int/cps/fr/natohq/official_texts_17120.htm

Traité de Bruxelles. 1948. *Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe*, 17 mars.

https://www.cvce.eu/obj/traite_de_bruelles_17_mars_1948-fr-3467de5e-9802-4b65-8076-778bc7d164d3.html

Pages web

European Parliament. s.d. « Fiche thématique no. 9 : La Slovénie et l'Élargissement de l'Union européenne ». European Parliament.

https://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/9a2_fr.htm#:~:text=Le%2025%20juin%201991%2C%20la,faveur%20de%20l'ind%C3%A9pendance%20nationale.

Gouvernement du Canada. s.d. « Canada and the North Atlantic Treaty Organization ». Gouvernement du Canada.

https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/nato-otan/index.aspx?lang=eng

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. s.d. « Documents confidentiels du Conseil privé de la Reine pour le Canada (documents confidentiels du Cabinet) ». Gouvernement du Canada.

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/acces-information-protection-reseignements-personnels/protection-renseignement-personnels/documents-confidentiels-conseil-prive-reine-canada-documents-confidentiels-cabinet.html>

Gouvernement du Canada. 2008. « Prime Minister Harper Backs Ukraine's Progress Toward NATO Membership ». Gouvernement du Canada, 2 avril 2008.

<https://www.canada.ca/en/news/archive/2008/04/prime-minister-harper-backs-ukraine-progress-toward-nato-membership.html>

OTAN. s.d. « NATO Leaders ». Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

https://www.nato.int/cps/en/natohq/declassified_137930.htm

OTAN. s.d. « Qu'est-ce que l'OTAN ? ». Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

https://www.nato.int/nato-welcome/index_fr.html

Perspective monde. 1985. « Accession de Mikhaïl Gorbatchev à la tête du Parti communiste soviétique ». Université de Sherbrooke, 11 mars 1998.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/148>

Perspective monde. 1992. « Signature de l'Accord de libre-échange nord-américain ». Université de Sherbrooke, 18 décembre 1992.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve/175>

PMO Press Office. 1998. « Canada Ratifies NATO Enlargement ». Bibliothèque et Archives Canada, 3 février 1998.
https://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/prime_minister-ef/jean_chretien/2003-12-08/stagingpm_3a8080/default.asp@language=e&page=newsroom&sub=newsreleases&doc=news_re19980203719_e.htm

PMO Press Office. 2003. « Canada ratifies NATO enlargement protocols ». Gouvernement du Canada, 28 mars 1998.
https://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/pco-bcp/website/06-07-27/www.pco-bcp.gc.ca/default.asp@language=e&page=archivechretien&sub=newsreleases&doc=nato_enlargement.20030328_e.htm

Vidéo

Right Side Broadcasting Network. 2024. *FULL SPEECH: President Trump Holds a Get Out the Vote Rally in Conway, S.C. – 2/10/24*. Youtube, 1: 40: 55.
<https://www.youtube.com/watch?v=DHTMLsknQbI>